



# Rapport annuel

31.12.2025

---

**RSE**

RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE DES  
ENTREPRISES

UP+ERGY

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION DU GROUPE UPERGY</b>	<b>4</b>
<b>2. PANORAMA 2025</b>	<b>4</b>
<b>3. GOUVERNANCE</b>	<b>5</b>
3.1 LE FONCTIONNEMENT	5
3.1.1 <i>Organigramme juridique et périmètre de consolidation</i>	5
3.1.2 <i>Relations mères-filiales</i>	6
3.1.3 <i>Code de Gouvernement d'Entreprise</i>	6
3.1.4 <i>Le Conseil d'Administration au 31/12/2025</i>	16
3.1.5 <i>Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration</i>	18
3.1.6 <i>Administrateurs indépendants</i>	18
3.1.7 <i>Accès à l'information des Administrateurs</i>	18
3.1.8 <i>Règlement intérieur</i>	19
3.1.9 <i>Conseils d'Administration tenus en 2025</i>	19
3.1.10 <i>Intérêts des dirigeants</i>	19
3.2 LES COMITES MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
3.3 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, ADMINISTRATEURS ET AUTRES DIRIGEANTS	20
3.3.1 <i>Rémunération du dirigeant mandataire social</i>	20
3.3.2 <i>Rémunération des Administrateurs</i>	20
3.3.3 <i>Options de souscription &amp; d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social</i>	20
3.3.4 <i>Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social</i>	20
3.3.5 <i>Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social</i>	21
3.3.6 <i>Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social</i>	21
3.3.7 <i>Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux</i>	21
<b>4. LA DEMARCHE RSE CHEZ UPERGY</b>	<b>22</b>
4.1 GOUVERNANCE DE LA RSE	22
4.2 MODELE DE CREATION DE VALEUR	22
4.2.1 <i>La stratégie du groupe à 3 ans</i>	22
4.2.1.1 <i>Le marché</i>	23
4.2.1.2 <i>La robustesse</i>	23
4.2.1.3 <i>L'humain</i>	23
4.2.1.4 <i>La RSE</i>	23
4.2.2 <i>La RSE, intégrée dans l'ensemble des piliers :</i>	24
4.3 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	26
4.4 CARTOGRAPHIE DES ENJEUX	27
4.4.1 <i>Enjeux Sociaux</i>	27
4.4.2 <i>Enjeux Sociétaux</i>	27
4.4.3 <i>Enjeux Environnementaux</i>	28
4.4.4 <i>Matrice de Double Matérialité</i>	28
4.5 LES OBJECTIFS RSE	30
4.5.1 <i>Bilan Stratégique RSE 2023-2025</i>	30
4.5.2 <i>Assurer le bien-être des collaborateurs</i>	31
4.5.3 <i>Innover pour des solutions durables</i>	32
4.5.4 <i>Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE</i>	34
4.5.5 <i>Réduire notre impact sur l'environnement</i>	35
4.6 MANAGEMENT RSE	36
4.6.1 <i>Activité UPERGY en lien avec les ODD</i>	36
4.6.1.1 <i>Secteur médical</i>	36
4.6.1.2 <i>La réparabilité des batteries</i>	36
4.6.2 <i>Alignement avec les 10 principes du Pacte Mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)</i>	37
4.6.2.1 <i>Droits de l'Homme</i>	37
4.6.2.2 <i>Travail</i>	37
4.6.2.3 <i>Environnement</i>	38
4.6.2.4 <i>Lutte contre la corruption</i>	40
4.6.3 <i>Mécénat et dons</i>	40
4.6.4 <i>Dispositif d'alerte</i>	41
4.6.5 <i>Risques de pollution</i>	41
4.6.6 <i>Utilisation durable des ressources</i>	41

4.6.7	<i>Bilan Carbone</i> .....	43
4.6.7.1	Bilan Carbone 2025 (périmètre Groupe) .....	43
4.6.7.2	Evolution du Bilan carbone.....	43
4.6.7.3	Protection de la biodiversité.....	44
4.6.8	<i>Périmètre de reporting</i> .....	44
4.6.9	<i>Indicateurs de performance et de suivi</i> .....	45
4.6.9.1	Indicateurs sociaux .....	45
4.6.9.2	Indicateurs sociétaux .....	47
4.6.9.3	Indicateurs environnementaux.....	49
<b>5.</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2025</b> .....	<b>51</b>
5.1	BILAN CONSOLIDE.....	51
5.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	52
5.3	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	53
<b>6.</b>	<b>PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES</b> .....	<b>54</b>
6.1	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	54
6.2	PERMANENCE DES METHODES .....	54
6.3	FAITS MARQUANTS .....	55
6.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	55
6.5	DIVIDENDES .....	55
6.6	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	56
6.7	ACTIONS PROPRES .....	57
6.8	ECARTS DE CONVERSION .....	57
6.9	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	58
6.9.1	<i>Ecarts d'acquisition</i> .....	58
6.9.2	<i>Autres immobilisations incorporelles</i> .....	58
6.10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	59
6.11	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	59
6.12	STOCKS .....	59
6.13	CLIENTS ET AUTRES CREANCES.....	59
6.14	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	59
6.15	IMPOSITION DIFFEREE .....	59
6.16	ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE.....	59
<b>7.</b>	<b>PRINCIPAUX POSTES DU BILAN</b> .....	<b>61</b>
7.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	61
7.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	61
7.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	62
7.4	PARTICIPATION MISE EN EQUIVALENCE.....	62
7.5	ACTIFS CIRCULANTS.....	62
7.6	PROVISIONS .....	63
7.7	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	63
7.8	PASSAGE DU RESULTAT SOCIAL AU RESULTAT CONSOLIDE .....	64
7.9	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	64
7.10	AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION .....	64
<b>8.</b>	<b>PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>65</b>
8.1	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	65
8.2	VENTILATION DES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL .....	65
8.3	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.....	66
8.4	RESULTAT D'EXPLOITATION.....	66
8.5	RESULTAT FINANCIER.....	66
8.6	RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	67
8.7	IMPOTS SUR LES SOCIETES .....	67
8.8	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS .....	67
8.9	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	68
8.10	TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES .....	68
8.11	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX .....	68
<b>9.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2025</b> .....	<b>69</b>
<b>10.</b>	<b>COMPTES ANNUELS SOCIAUX UPERGY RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025</b> .....	<b>72</b>

10.1	ACTIF .....	72
10.2	PASSIF.....	73
10.3	COMPTE DE RESULTAT .....	74
10.4	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	75
10.4.1	<i>Faits marquants</i> .....	75
10.4.2	<i>Evénements post-clôture</i> .....	76
10.4.3	<i>Dividendes</i> .....	76
10.4.4	<i>Règles et méthodes comptables</i> .....	76
10.5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	79
10.5.1	<i>Immobilisations</i> .....	79
10.5.2	<i>Amortissements</i> .....	80
10.5.3	<i>Provisions</i> .....	80
10.5.4	<i>Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice</i> .....	80
10.5.5	<i>Fonds commercial</i> .....	81
10.5.6	<i>Produits à recevoir</i> .....	82
10.5.7	<i>Charges à payer</i> .....	82
10.5.8	<i>Composition du capital social</i> .....	82
10.5.9	<i>Tableau des variations des capitaux propres</i> .....	82
10.6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	83
10.6.1	<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i> .....	83
10.6.2	<i>Charges et produit financiers</i> .....	83
10.6.3	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	84
10.7	AUTRES INFORMATIONS.....	84
10.7.1	<i>Accroissement et allègement de la dette future d'impôt</i> .....	84
10.7.2	<i>Engagements financiers et hors bilan</i> .....	85
10.7.3	<i>Effectif moyen</i> .....	86
10.7.4	<i>Rémunération des dirigeants</i> .....	86
10.7.5	<i>Liste des filiales et des participations</i> .....	86
<b>11.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX 2025</b> .....	<b>87</b>
<b>12.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>90</b>
<b>13.</b>	<b>PROJET DE RESOLUTIONS</b> .....	<b>112</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS BOURSIERES</b> .....	<b>116</b>
<b>15.</b>	<b>RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL</b> .....	<b>117</b>

# 1. Présentation du Groupe UPERGY

Créé en 1996, le groupe UPERGY est spécialisé dans la distribution de produits consommables, indispensables et non stratégiques dans le domaine de l'énergie autonome. En 2013, le groupe a décidé de se recentrer sur son activité batterie. Déjà leader en France sur le secteur de l'énergie autonome, UPERGY compte accroître sa présence dans toute l'Europe.

UPERGY est entré en Bourse le 15 janvier 2007 et coté sur Euronext Growth.

Aujourd'hui UPERGY compte un réseau de 37 magasins exploités sous la marque 1001 Piles & Batteries en France dont 34 en franchise et 3 en succursales, tous spécialisés en BtoC, et 4 marques (Allbatteries, Hawk-Woods, Enix Power Solutions et Enix Energies) spécialisées en BtoB.



## 2. Panorama 2025



Chiffre d'affaires  
42,6 M€



Résultat net  
-1,6 M€



Capitaux propres  
12,5 M€



37 Magasins



Capitalisation Boursière  
8,8 M€



Résultat Opérationnel  
Courant  
-1,6 M€



CA hors France  
47%



6000m<sup>2</sup> d'entrepôt  
(Corbas – 69)



Effectif  
251 personnes



Dividendes  
0,08€ par action



Sites dans le monde  
18

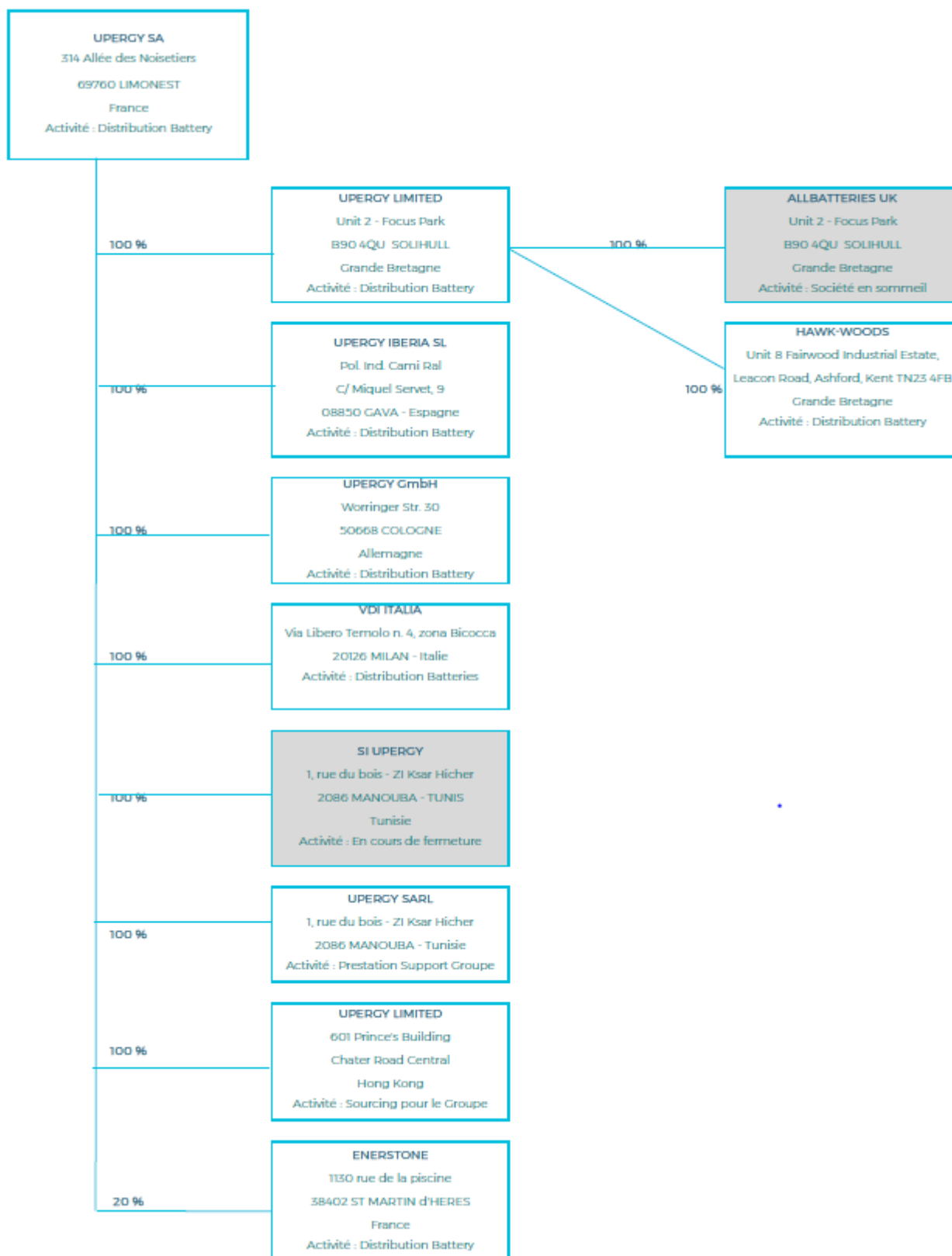


Sites e-commerce  
9

### 3. Gouvernance

#### 3.7 Le fonctionnement

##### 3.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation



### 3.1.2 Relations mères-filiales

UPERGY SA est la holding du Groupe UPERGY. Elle facture des prestations d'animations et des prestations techniques à ses filiales et perçoit des dividendes de ses filiales.

UPERGY SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, elle est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

### 3.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas d'UPERGY S.A. qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middlednext disponible sur le site [middlednext.com](http://middlednext.com).

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middlednext :

<p>R1 : Déontologie des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que chaque « membre du Conseil » observe les règles de déontologie suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;</li> <li>• Au moment de l'acceptation du mandat, chaque « membre du Conseil » prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;</li> <li>• Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil qui fixe, entre autres, le nombre minimum d'actions de la société que doit détenir chaque « membre du Conseil », sous réserve des dispositions statutaires ;</li> <li>• Au cours du mandat, chaque « membre du Conseil » se doit d'informer le conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;</li> <li>• En cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le « membre du Conseil » s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;</li> <li>• Chaque « membre du Conseil » respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ;</li> <li>• Chaque « membre du Conseil » est assidu et participe aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ;</li> <li>• Chaque « membre du Conseil » s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;</li> <li>• Chaque « membre du Conseil » respecte à l'égard des tiers une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil ;</li> <li>• Chaque « membre du Conseil » assiste aux réunions de l'assemblée générale.</li> </ul> <p>Il est recommandé que le « membre du Conseil », lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de deux autres mandats de « membre du Conseil » dans des sociétés cotées, y compris étrangères extérieures à son groupe.</p>	<p>Les membres du Conseil respectent l'ensemble des règles de déontologie.</p>
--	---	--

<p>R 2: Conflits d'intérêts</p>	<p>Le Conseil veille à mettre en place, en son sein, toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts. Il se livre à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre (exposé clair des motifs, sortie de la salle des personnes concernées...) pour assurer une prise de décision conforme à l'intérêt de l'entreprise.</p> <p>Les « membres du Conseil » s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.</p> <p>Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts.</p> <p>Le président est le premier « garant » de la gestion des conflits d'intérêts et, en particulier, de ceux qui le concernent personnellement. Pour les conventions réglementées, en fonction de la configuration et des montants en jeu, le Conseil juge de la pertinence de recourir à une expertise indépendante.</p> <p>En ce qui concerne les commissaires aux comptes, il est recommandé, que hormis les attestations ainsi que les services rendus en application de textes légaux ou réglementaires, les entreprises confient les services autres que la certification des comptes (SACC) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes de l'entreprise.</p> <p>L'ensemble de ces diligences est indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2025.</p>
---------------------------------	---	---

<p>R 3: Composition du Conseil, Présence des membres indépendants</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux « membres du Conseil » indépendants.</p> <p>Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des « membres du Conseil », qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;</li> <li>• Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...);</li> <li>• Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;</li> <li>• Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;</li> <li>• Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.</li> </ul> <p>L'indépendance est aussi un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer ou se démettre. L'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres « membres du Conseil ».</p> <p>C'est pourquoi il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de « membre du Conseil » et chaque année au moment de la rédaction et de l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2025</p>
---	--	--

<p>R 4 : Information des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que la société fournisse aux « membres du Conseil », en un délai suffisant, toute information nécessaire entre les réunions du Conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.</p> <p>Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.</p> <p>Il est également recommandé que les « membres du Conseil » évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.</p>	<p>Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.</p>
<p>R 5 : Formation des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil prévoie un plan de formation triennal (équivalent, par exemple, à 4 à 6 jours de formation par « membre du Conseil » sur la période) adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil » salariés ou non. Ce plan prend en compte les équivalences acquises par l'expérience.</p> <p>Chaque année, le Conseil fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2025</p>
<p>R 6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités</p>	<p>Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Ceci implique aussi que les réunions soient préparées par tous en amont.</p> <p>Autant que faire se peut, pour des questions d'efficacité, le Conseil privilégie la présence physique. En cas d'impossibilité, l'organisation de visioconférence est préférable à l'échange téléphonique.</p> <p>La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé pour le Conseil.</p> <p>Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats.</p> <p>En revanche, il n'est pas pertinent de fixer a priori un minimum de réunions pour les comités spécialisés dont le rythme est laissé à leur libre appréciation. L'entreprise rend compte pour chaque comité de la fréquence de ses réunions.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit indiquer le nombre de réunions annuelles du Conseil et le taux de participation des « membres du Conseil » et précise, le cas échéant, si les « membres du Conseil » échangent hors de la présence du « dirigeant ».</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an.</p> <p>Les réunions durent en moyenne une journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges, les comités se réunissant généralement avant la tenue du Conseil.</p>

<p>R 7 : Mise en place de comités</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec d'éventuels comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations...) qui seront éventuellement créés sur mesure.</p> <p>En tout état de cause c'est le Conseil qui demeure l'organe décisionnaire.</p> <p>Il est important que la présidence des comités spécialisés soit confiée à des « membres du Conseil » indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés.</p> <p>En ce qui concerne la mise en place du comité d'audit, le Conseil décide, conformément à la législation en vigueur, de créer un comité d'audit ou d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.</p> <p>S'il se réunit en formation de comité d'audit, au moins un des membres indépendants du Conseil doit posséder des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes.</p> <p>Si le Conseil décide de créer un comité des nominations et/ou des rémunérations, il ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif et est présidé par un membre indépendant.</p>	<p>La société dispose de 3 comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité RSE,</li> <li>- Comité stratégique,</li> <li>- Comité d'audit et des risques.</li> </ul>
<p>R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE.</p> <p>Ce comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.</p> <p>Le comité RSE est présidé par un membre indépendant.</p> <p>Le comité peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.</p>	<p>La Société a mis en place un comité RSE depuis plusieurs années.</p>

<p>R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil</p>	<p>Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du Conseil comportant au moins les huit rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;</li> <li>• Composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ;</li> <li>• Définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;</li> <li>• Devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation et procédure de suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité...) ;</li> <li>• Fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication...) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;</li> <li>• Modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;</li> <li>• Règles de détermination de la rémunération des « membres du Conseil » ;</li> <li>• La question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés.</li> </ul> <p>Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soient disponibles sur le site internet et, le cas échéant, explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par Middlenext. Ce règlement est consultable par le public via le site corporate UPERGY.</p>
<p>R 10 : Choix de chaque « membre du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que des informations suffisantes sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque « membre du Conseil » soient mises en ligne sur le site internet de la société préalablement à l'assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.</p> <p>Ces informations sont incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ou dans le rapport présentant les résolutions à l'assemblée générale.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2025 et les informations sont également en ligne sur le site corporate UPERGY</p> <p><a href="https://www.upergy.com/gouvernance/#toggle-id-2">https://www.upergy.com/gouvernance/#toggle-id-2</a></p>

<p>R 11 : Durée des mandats des membres du Conseil</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.</p> <p>Il est également recommandé que le renouvellement des « membres du Conseil » soit échelonné.</p> <p>La durée des mandats est clairement mentionnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>La durée statutaire des fonctions des Administrateurs est de 4 ans, cette durée est en adéquation avec les besoins d'UPERGY.</p>
<p>R 12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat</p>	<p>Il est recommandé qu'une rémunération minimale soit attribuée, notamment aux « membres du Conseil » indépendants. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et prend en compte, pour partie, l'assiduité des « membres du Conseil » et le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des comités.</p>	<p>Les Administrateurs ont une rémunération fixée par le Conseil d'Administration et versée en fonction de la présence effective aux réunions et ce, uniquement pour les Administrateurs indépendants.</p>
<p>R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil</p>	<p>Il est recommandé qu'une fois par an, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux.</p> <p>Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.</p> <p>Le Conseil, s'il le souhaite, peut se faire accompagner par un tiers.</p> <p>Le président rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise que cette procédure a bien eu lieu.</p>	<p>Lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil d'Administration a porté la fréquence de son auto-évaluation d'une fois par an à tous les deux ans. Le Conseil d'Administration s'est autoévalué pour la dernière fois lors de sa séance du 21 juin 2024. La prochaine auto-évaluation aura donc lieu en 2026.</p>
<p>R 14 : Relation avec les « actionnaires »</p>	<p>Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise que cet examen a eu lieu.</p> <p>Il est recommandé que, hors assemblée générale, des moments d'échange avec les actionnaires significatifs soient organisés de façon à instaurer les conditions d'un dialogue fécond.</p> <p>En préalable à l'assemblée générale le « dirigeant » veille à rencontrer les actionnaires significatifs qui le souhaitent tout en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.</p>	<p>Lors de sa séance du 20 juin 2025, le Conseil d'Administration a réalisé un examen des votes minoritaires aux résolutions de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 5 juin 2025. Tous les votes minoritaires ont approuvé, les résolutions présentées qui ont été adoptées à l'unanimité.</p>

<p>R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise</p>	<p>Il est recommandé qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.</p> <p>Le Conseil précise dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise la politique engagée et les résultats obtenus lors de l'exercice.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2025</p>
<p>R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information qui en est faite, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur (i) les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence et (ii) le ratio d'équité.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2025.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>
<p>R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »</p>	<p>Il est recommandé que le sujet de la succession soit régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé afin de vérifier que la problématique a été abordée ou que son suivi a été effectué annuellement.</p> <p>Selon les situations, notamment en cas de succession dans une entreprise familiale, il peut être opportun de changer de structure de gouvernance et de passer soit d'une structure moniste à une structure duale, et réciproquement, soit de revoir la répartition des fonctions entre président et directeur général.</p>	<p>Cette question est abordée annuellement lors d'une réunion du Conseil d'Administration.</p>
<p>R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise en expose les raisons de façon circonstanciée.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2025.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>

R 19 : Indemnités de départ	<p>Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail ou d'une indemnité de non-concurrence n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du « dirigeant » est notoirement en deçà des médianes du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).</p> <p>Il est également recommandé d'exclure tout versement d'indemnités de départ lié au mandat, à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe. Il convient par ailleurs d'éviter tout gonflement artificiel de sa rémunération dans la période préalable au départ.</p>	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas d'indemnité de départ).
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	<p>Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.</p>	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de retraite supplémentaire).
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	<p><u>Conditions d'attribution :</u></p> <p>Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.</p> <p><u>Conditions d'exercice et d'attribution définitive :</u></p> <p>Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'au moins 3 ans.</p>	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).
R 22 : Revue des points de vigilance	<p>Toute adoption du présent Code engage le Conseil à prendre connaissance des points de vigilance et à les revoir régulièrement. Les entreprises communiquent toute l'information nécessaire sur les points de vigilance du Code.</p>	Les points de vigilance sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration

### 3.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2025

Le Conseil d'Administration contribue à déterminer les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

#### **M. David BUFFELARD : Président-Directeur Général**

Fonction au sein du Conseil : Président – 1<sup>ère</sup> nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2029

Détient directement et indirectement 2 583 020 actions notamment à travers la société HELER

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant & Administrateur de la société HELER ;
- Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association TENERDIS.

#### **M. Thierry BOUVAT : Directeur Général Délégué jusqu'au 30/04/2024**

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1<sup>ère</sup> nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2029

Détient directement et indirectement 149 028 actions

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Administrateur de BATRIBOX (anciennement SCRELEC).

#### **M. Roland TCHENIO**

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1<sup>ère</sup> nomination : 2009 – Non-renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025

Administrateur indépendant.

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce (démission le 9 septembre 2025) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Installux ;
- Membre du Comité d'Audit de la société THOM Europe.

### **Mme Marie CHAPALAIN**

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1<sup>ère</sup> nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2028

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Administratrice de l'IAE Lyon 3 ;
- Administratrice suppléante de l'APEC ;
- Membre de l'external board exécutive MBA EM Lyon business School.

### **Mme Eugénie NDIAYE**

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1<sup>ère</sup> nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2028

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'Association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

### **Mme Hélène CAMPOURCY**

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1<sup>ère</sup> nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2028

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Board de la société Freedge Beauty ;
- Gérante SCI Laroque.

### **Mme Carole BUFFELARD**

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1<sup>ère</sup> nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2028

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Administratrice de la société HELER ;
- Gérante SARL SUCCESS.

### **Mr Laurent GUIZE représentant la société LAFAYETTE CAPITAL :**

Fonction au sein du Conseil : Administrateur représentant permanent de la société LAFAYETTE CAPITAL – 1<sup>ère</sup> nomination : 2023 – Assemblée Générale de renouvellement : 2027.

Détient directement et indirectement 1 000 000 actions

Autres mandats au 31/12/2025 :

- Président de SAS Braxton Investment Management ;

- Président de la SAS Lafayette Capital ;
- Président de la SAS LMG ;
- Gérant de la SC LG Invest ;
- Gérant de la SC Laurfin ;
- Gérant de SCI Mérival.

### 3.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. Le Président est nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil.

La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt-dixième anniversaire.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 3.1.6 Administrateurs indépendants

UPERGY S.A. dispose de 4 Administrateurs indépendants :

- Monsieur Roland TCHENIO jusqu'au 5 juin 2025,
- Madame Hélène CAMPOURCY (référente RSE),
- Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE),
- Madame Marie CHAPALAIN.

Les Administrateurs indépendants ont été choisis pour leurs connaissances, leurs capacités de jugement et leurs expériences. Ceux-ci n'entretiennent avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puissent compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère, et que UPERGY S.A. respecte sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, ...);
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité Social & Economique sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration.

### 3.1.7 Accès à l'information des Administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement de la documentation leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

### 3.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du Conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des Administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil.

### 3.1.9 Conseils d'Administration tenus en 2025

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2025 s'est élevé à 4 : 28 mars, 20 juin, 25 septembre et 18 décembre.

Le taux de présence des Administrateurs aux Conseils d'Administration tenus en 2025 est de 85.7%.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 28 mars 2025 a été principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, distribution de dividendes, etc...).

### 3.1.10 Intérêts des dirigeants

UPERGY n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant.

UPERGY S.A. et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des Administrateurs communs.

Au 31 décembre 2025, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 78,89 % du capital et 89,06 % des droits de vote.

## 3.2 Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

- Comité d'Audit et des Risques :
  - o M. Roland TCHENIO, Président du Comité jusqu'en juin 2025,
  - o M. Laurent GUIZE,
  - o M. David BUFFELARD.
  
- Comité stratégique :
  - o Mme Marie CHAPALAIN,
  - o M. David BUFFELARD.
  
- Comité RSE :
  - o Mme Hélène CAMPOURCY (référente RSE),
  - o Mme Eugénie NDIAYE (référente RSE).

Ce Comité se réunit, à minima, une fois par trimestre pour s'assurer que la stratégie RSE du Groupe est en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du monde actuel et qu'elle assure la pérennité de l'entreprise.

En 2025, le Comité RSE s'est réuni aux dates suivantes : le 25 février, le 27 mars, le 20 juin, le 25 septembre, le 5 novembre et le 18 décembre.

- Comité Exécutif :

Au cœur du dispositif de gouvernance d'UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axes d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe.

Le Comité Exécutif réunit :

- La Direction des Opérations avec M. Fabrice AUDIBERT qui supervise les managers logistiques & transport, les achats & approvisionnements et la technique,
- La Direction Administrative et Financière avec M. Aristide BADO qui supervise le processus finance et contrôle interne et les sujets juridiques et administratifs,
- La Direction Commerciale et Marketing avec M. Paul-Antoine DESRUMAUX qui supervise les managers commerciaux, marketing et communication et le service clients,
- M. David BUFFELARD assure la présidence du Comité Exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication externe et prend en charge les opérations de croissance externe du Groupe,
- Marie-Céline FEVRE a rejoint le Comité en septembre 2025 en qualité de Directrice de la Transformation, RSE & QHSE, elle supervise les managers de la qualité, de la transformation, de la RSE et de l'informatique.

Ce Comité se réunit tous les mois.

- Comité de Direction :

Le Comité Exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du Comité Exécutif, le Directeur technique, le Responsable Logistique et Transport, le Directeur des Ressources Humaines.

Ce Comité se réunit tous les mois.

### 3.3 Rémunération des mandataires sociaux, Administrateurs et autres dirigeants

#### 3.3.1 Rémunération du dirigeant mandataire social

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2025, la somme 227 115 € pour l'exercice de son mandat.

#### 3.3.2 Rémunération des Administrateurs

Seuls les Administrateurs indépendants ont perçu une rémunération en 2025.

- |   |        |
|---|--------|
| • Madame Hélène CAMPOURCY (référente RSE) | 6.100€ |
| • Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE)   | 7.800€ |
| • Madame Marie CHAPALAIN                  | 6.800€ |

#### 3.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

#### 3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

3.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

3.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

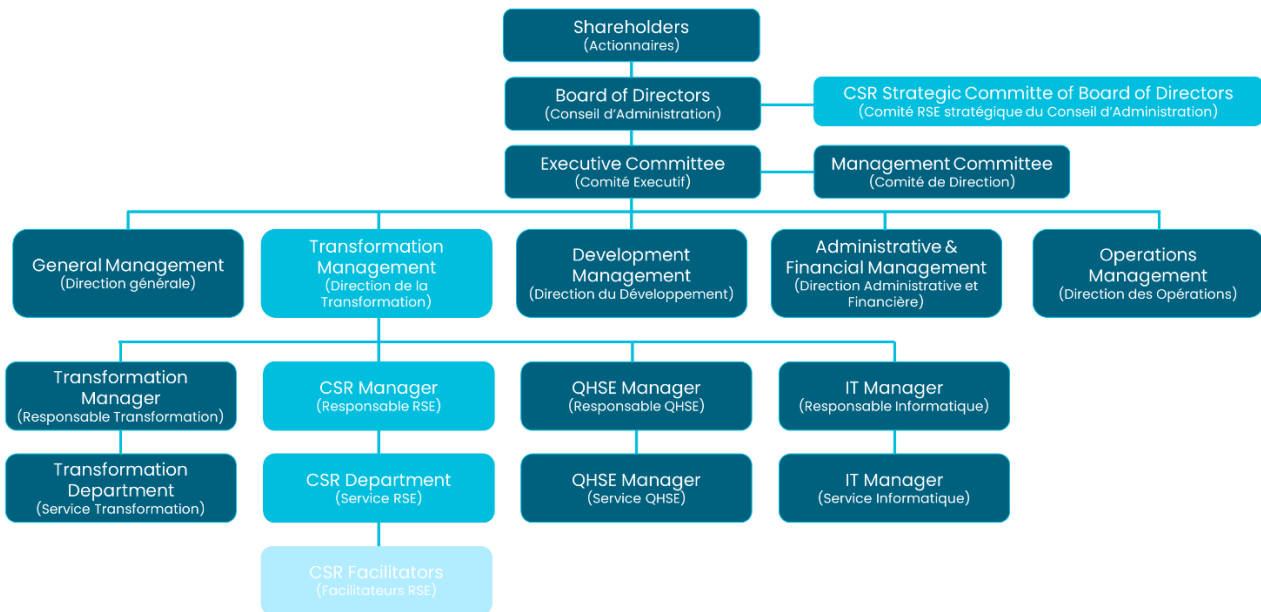
Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence, ni d'indemnités de rupture.

## 4. La démarche RSE chez UPERGY

### 4.1 Gouvernance de la RSE

#### La RSE dans la stratégie d'entreprise



Les encadrés en bleu moyen et clair représentent un service lié à la RSE, soit une personne chargée de mission RSE, soit une personne occupant une autre fonction avec un pouvoir décisionnaire sur la démarche RSE.

En 2025, la RSE était pilotée par la Responsable RSE du Groupe UPERGY et dirigée par le Directeur Marketing, RSE et relations extérieures (jusqu'en août 2025), qui a pu s'appuyer sur une aide opérationnelle via le groupe de « Facilitateurs RSE » créé pour mieux diffuser et sensibiliser les salariés à la RSE sur l'ensemble des sites. Une réorganisation interne a eu lieu, et la RSE est maintenant sous la direction de la Transformation.

La démarche RSE est donc initiée par les organes de gouvernance de l'entreprise, avec pour but de l'étendre depuis ses collaborateurs/rices vers ses parties prenantes.

Un Comité RSE a été créé en 2021 qui regroupe les administrateurs/rices RSE, le Président Directeur Général, le Directeur RSE, Marketing et relations extérieures (jusqu'en août 2025) et la Responsable RSE.

En 2025, la RSE est intégrée à la stratégie globale de l'entreprise comme l'un des 4 piliers fondamentaux de celle-ci, renforçant ainsi l'engagement de la direction générale dans un développement économique durable.

### 4.2 Modèle de création de valeur

La vision du groupe est de devenir un acteur robuste et incontournable en Europe, dans le domaine de l'énergie portable de petite et moyenne puissance, en adoptant des pratiques durables et innovantes pour un avenir énergétique plus responsable tout en plaçant l'humain au cœur des actions du groupe.

#### 4.2.1 La stratégie du groupe à 3 ans

La stratégie globale du groupe est fondée sur 4 piliers fondamentaux : Le marché, la robustesse, l'humain et la RSE. Plusieurs objectifs par pilier sont fixés par la Direction Générale, apportant ainsi des lignes directrices communes à l'ensemble des collaborateurs/rices.

#### 4.2.1.1 Le marché

Le groupe définit une stratégie visant à maîtriser le portefeuille clients, en évitant toute dépendance excessive, avec l'objectif **que le plus gros client représente moins de 5% du chiffre d'affaires**.

Le développement du groupe repose sur un positionnement orienté vers les activités à forte rentabilité, avec la volonté de développer la part de l'activité OEM (Original Equipment Manufacturer), pour atteindre plus de 20% du chiffre d'affaires. Le groupe souhaite également renforcer sa reconnaissance en tant que spécialiste sur des secteurs stratégiques tels que le médical et le transport.

Enfin, le groupe va se saisir des opportunités de croissance externe au travers de deux objectifs clés :

- Rester un concepteur et un assembleur de pack ;
- Être leader sur l'énergie autonome.

#### 4.2.1.2 La robustesse

L'ambition du groupe à trois ans est de renforcer la robustesse globale du groupe, en garantissant un développement rentable et maîtrisé et en améliorant la qualité de service sur le marché du groupe.

Le groupe vise à mettre en place une veille technologique ainsi qu'une veille marché, afin de mieux anticiper les évolutions et renforcer notre compétitivité.

Les objectifs chiffrés :

- Avoir une rentabilité avec **un EBIT > ou égal à 8%** ;
- Atteindre un chiffre d'affaires de **50 millions d'euros** en privilégiant les activités à forte rentabilité.

Les moyens :

- Simplifier les processus de l'entreprise ;
- Intégrer l'IA dans les processus ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et maintenir les dépenses d'investissement ;
- Augmenter la productivité.

#### 4.2.1.3 L'humain

L'humain étant placé au centre des actions du groupe, UPERGY souhaite renforcer ses engagements sociaux liés au bien-être au travail d'ici 3 ans :

- Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) ;
- Renforcer la formation des managers aux bonnes pratiques de management ;
- Renforcer la communication entre la direction générale et les salariés, pour mieux donner du sens ;
- Faire en sorte que chaque salarié se sente mieux reconnu.

L'objectif au travers de ses engagements est d'atteindre un **taux d'épanouissement des salariés supérieur à 75%**.

#### 4.2.1.4 La RSE

Upergy affirme sa volonté de faire de la RSE un levier stratégique et différenciant sur son marché. Pour réduire son impact environnemental, le groupe calcul son bilan carbone en cohérence avec les objectifs SBTi.

Le groupe a pour ambition d'être un acteur RSE au niveau national et européen dans le déploiement des bonnes pratiques, tout en répondant aux exigences du nouveau règlement européen UE 2023/1542 sur les batteries.

Les objectifs à 3 ans :

- Conserver une avance forte en RSE pour en faire un élément de différenciation ;

- ❑ Revoir l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur afin de privilégier uniquement des acteurs respectueux de l'environnement et de l'humain ;
- ❑ Intégrer l'écoconception dans les produits ;
- ❑ Intégrer la biodiversité dans la démarche RSE.

#### 4.2.2 La RSE, intégrée dans l'ensemble des piliers :

- ❑ Le **marché** : répondre aux attentes RSE croissantes de la part de nos clients et assurer la transparence sur l'ensemble de notre chaîne de valeur en intégrant nos fournisseurs dans les questions sociales, environnementales et éthiques.
- ❑ La **robustesse** : Intégrer la RSE comme un indicateur de durabilité : le modèle économique repose sur la continuité d'exister, la pérennité et l'économie circulaire ;
- ❑ **L'humain** : répondre aux 3 valeurs fondamentales du groupe : ensemble, respect, convivialité ;
- ❑ La **RSE** : perçue chez UPERGY comme une opportunité de différenciation, elle constitue un axe stratégique à part entière porté par la Direction Générale.

Aujourd'hui, nous sommes dans un monde où les piles et les batteries sont au cœur de la mobilité et des besoins humains liés à la santé et la sécurité. UPERGY s'engage ainsi à faire de la RSE un axe central dans les prises de décisions pour construire un modèle d'affaires responsable.

## RESSOURCES :

### Humaines et sociales :

- **251** Collaborateurs/trices
- **40 ans** de moyenne d'âge
- Charte éthique

### Industrielle et commerciale :

- **6000m<sup>2</sup>** de surfaces logistiques
- **3** ateliers
- **37** magasins
- **6** sites de e-commerce
- **18** sites dans le monde
- Certifications **ISO 9001 & ISO 13485**



## CREATION DE VALEUR :

### Humaines et sociales :

- **54,90%** de femmes dans l'entreprise, dont **36,11%** sont cadres
- **95,61%** de CDI
- **71%** de taux d'épanouissement des salariés
- **ISO 45 001**

### Financières :

- **42,6M€** CA
- **-1M€** EBIT
- **0,08€** dividende par action



### Financières :

- **12,5M€** Capitaux propres
- **1,81€** Cours moyen en bourse
- **23,5 %** flottant

### Sociétales :

- **237** Fournisseurs de rang 1 européens
- **16** partenariats associatifs et réseaux
- Norme **ISO 20 400**

### Gouvernance :

- **2** référent(e)s RSE au Conseil d'Administration
- **1** service RSE (Directrice RSE, responsable RSE et ressources externe – stagiaire)

### Environnementales :

- **11 376t CO<sub>2</sub>e** : Bilan Carbone dont 75% des émissions proviennent de l'achat de produits (périmètre 2025)
- **297 825€** : montant total de la contribution versée pour l'environnement (taxe piles et batteries Groupe)
- **71.9 T** piles et accumulateurs collectés
- Certification **ISO 14001**

### 4.3 Cartographie des parties prenantes



La cartographie des parties prenantes a été revue en 2025. Les différentes parties prenantes d'UPERGY ont été classées en fonction de leur intérêt pour la démarche RSE du groupe ainsi que du pouvoir qu'elles possèdent pour orienter la démarche.

Le classement des parties prenantes en 4 catégories (rouge, bleue, verte, jaune) permet à UPERGY d'apporter un niveau d'engagement correspondant aux attentes des parties prenantes.

Ainsi, les acteurs de la catégorie rouge sont des acteurs clés de la démarche RSE, il est donc important de les engager régulièrement.

Les acteurs de la catégorie bleue doivent être satisfaits de la démarche, et UPERGY doit donc communiquer les avancées régulièrement auprès d'eux et prendre en compte leurs attentes dans la construction de la stratégie RSE.

Les acteurs de la catégorie verte sont des parties prenantes qui possèdent une expertise et qu'il est pertinent de consulter sur leur domaine d'intérêt afin de collaborer.

Dernièrement, les acteurs de la catégorie jaune doivent être informés de manière générale sur les activités d'UPERGY.

## 4.4 Cartographie des enjeux

### 4.4.1 Enjeux Sociaux

Enjeux sociaux	Objectifs associées	ODD concernés
<b>ASSURER LA SECURITE</b>	Réduire les accidents du travail lié à l'environnement de travail des collaborateurs	8.8 Droits et Sécurité au travail
<b>PROMOUVOIR LA DIVERSITE ET L'EGALITE DES CHANCES</b>	Veiller à la parité Femme/Homme	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
	Favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes en situations de handicap, des jeunes et des seniors	<b>10.2 Favoriser l'intégration</b> 10.3 Egalité des chances 10.4 Politiques salariales et de protection sociale
	Faire connaître le monde de l'entreprise aux jeunes (CDD, Intérim, Stages, Alternance)	4.4 Compétences et accès à l'emploi
	Eliminer toute forme de discrimination dans l'entreprise	<b>10.3 Egalité des chances</b> 10.2 Favoriser l'intégration
<b>RENFORCER LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL</b>	Accroître l'effort de l'entreprise en formation	4.4 Compétences et accès à l'emploi
	Veiller à la qualité de la relation de chaque collaborateur avec son manager	16.7 Prise de décision inclusive
	Veiller à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs	4.5 Egalité des chances
	Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle	8.8 Droits et Sécurité au Travail
	Réduire l'absentéisme	8.8 Droits et Sécurité au travail
	Renforcer la communication interne	16.7 Prise de décision inclusive

### 4.4.2 Enjeux Sociétaux

Enjeux sociétaux	Objectifs associées	ODD concernés
<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE ETHIQUE ET TRANSPARENTE</b>	S'assurer continuellement de la conformité de la structure de gouvernance avec le code de gouvernance Middlenext et les obligations réglementaires.	16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
<b>LUTTER CONTRE LA CORRUPTION</b>	Sensibiliser et former les salariés aux bonnes pratiques éthiques dans l'entreprise	16.5 Corruption
<b>SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES</b>	Sensibiliser nos collaborateurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
	Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	
	Sensibiliser nos clients sur les problématiques de développement durable	
	Soutenir les actions des organisations/associations	17.16 Partenariats pour le développement durable

#### 4.4.3 Enjeux Environnementaux

Enjeux environnementaux	Objectifs associées	ODD concernés
PRIVILEGIER LES ACHATS RESPONSABLES	Favoriser les achats de proximité	12.7 Promouvoir des pratiques durables
CONCEVOIR DES PRODUITS ET SERVICES DURABLES	Privilégier l'écoconception	9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles 12.5 Réduire la production de déchets
	Favoriser le reconditionnement des produits	12.2 Gestion et utilisation durable des ressources naturelles
SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES	Sensibiliser nos collaborateurs à une consommation d'eau et de ressources énergétiques raisonnée	6.3 Qualité de l'eau 6.4 Gestion durable des ressources en eau 7.3 Efficacité énergétique
REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE	Réduire les emballages des produits et leurs déchets	11.6 Impact environnemental 12.5 Réduire la production de déchets
	Privilégier le transport à faible émission CO2	11.6 Impact environnemental
	Optimiser les flux de marchandises vers les parties prenantes	12.7 Promouvoir des pratiques durables
METTRE EN PLACE UNE GESTION DES DECHETS EFFICACE	Sensibiliser les collaborateurs à la gestion du tri	12.8 Formation et information environnementales
	Suivre les déchets dangereux et non dangereux sur nos sites en mettant en place une gestion des déchets efficace	11.6 Impact environnemental 12.5 Réduire la production de déchets

UPERGY classe ses enjeux suivant les attentes des parties prenantes internes et externes.

#### 4.4.4 Matrice de Double Matérialité

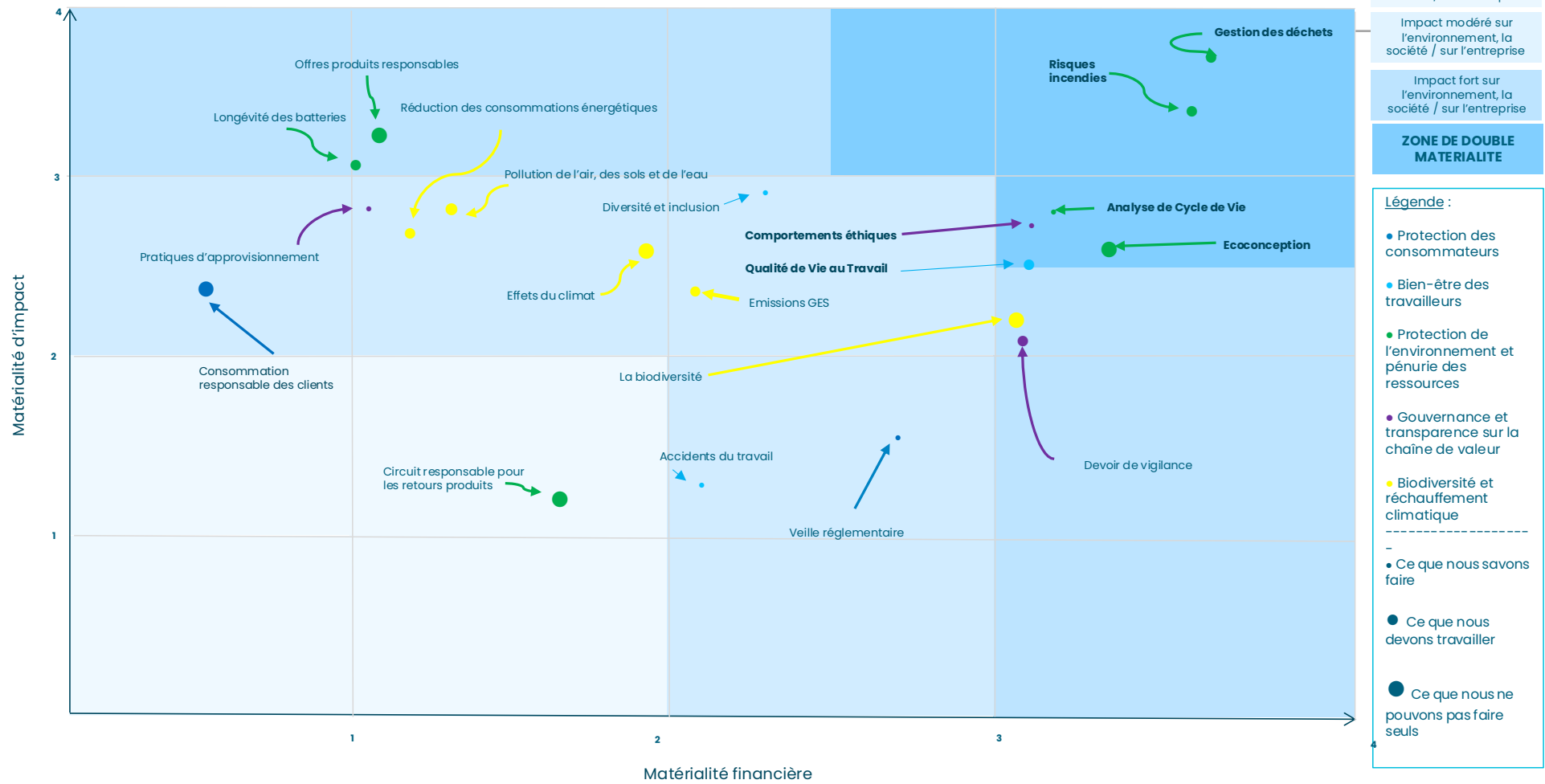
La matrice de double matérialité a été réalisée en 2025. UPERGY a consulté dans un premier temps les collaborateurs de l'ensemble du Groupe au travers de 5 enquêtes internes, basés sur 5 thématiques RSE. Le but étant d'évaluer l'importance accordée par les salariés aux différents engagements RSE relevés comme ayant du sens pour le secteur d'activité du Groupe.

La Direction Générale est intervenue afin de réfléchir sur l'impact financier de la non prise en compte de ces sujets. Les clients et les fournisseurs ont été interrogés, au travers d'une seule enquête RSE, sur les 5 thèmes définis. Ils ont classé, en fonction du degré de priorisation donné, les engagements RSE, allant de 1 (moins prioritaire) à 4 (très prioritaire). Le but étant d'adapter au mieux la stratégie RSE en fonction de leurs besoins.

La matérialité financière prend compte de la vision stratégique de la Direction Générale de l'entreprise et de l'impact financier des différents enjeux identifiés pour l'entreprise.

La matrice de double matérialité a été construite dans le cadre de la nouvelle feuille de route RSE 2026 – 2028.

# Analyse de double matérialité UPERGY



## 4.5 Les objectifs RSE

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la stratégie RSE 2023 – 2025, un bilan a été réalisé. Il permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration RSE du Groupe.

Quatre objectifs stratégiques RSE issus de notre politique RSE, ont guidés la stratégie RSE 2023 – 2025 et guideront, dans le cadre de l'amélioration continue, notre stratégie RSE 2026 – 2028.

L'ensemble des actions indiquées comme « à venir », font partie de la feuille de route pour la stratégie RSE 2026 – 2028.

### 4.5.1 Bilan Stratégique RSE 2023-2025

Entre 2023 et 2025, le Groupe a déployé une stratégie RSE structurée autour de quatre types d'engagements : généraux, environnementaux, sociaux et sociétaux. L'objectif principal était d'ancrer durablement la RSE dans les pratiques opérationnelles, son pilotage et sa chaîne de valeur. Cette stratégie visait à répondre aux exigences réglementaires croissantes, à renforcer la performance sociale et environnementale de l'entreprise et à engager l'ensemble des parties prenantes internes et externes dans une trajectoire d'amélioration continue. La stratégie a été définie dans le but de répondre à deux lignes directrices stratégiques :

- Anticiper les évolutions et les transitions économiques, sociales et environnementales ;
- Assurer la pérennité d'UPERGY dans un monde où les risques environnementaux et sociaux tendent à s'accroître.

Sur la période, le taux global d'atteinte des objectifs est de près de 80%, ce qui traduit une dynamique positive. Certains objectifs ont été partiellement atteints ou reprogrammés afin de tenir compte du contexte organisationnel, humain et économique du Groupe.

#### • Engagements généraux

Afin d'intégrer pleinement la RSE dans les métiers, le service RSE a renforcé son programme de sensibilisation et de formation auprès des différents services. Un plan stratégique de communication interne et externe a été déployé afin que les salariés puissent renforcer leur culture RSE et mieux comprendre ce que cela signifie.

Le Groupe s'est également conformé aux principes du Code Middlednext et a renforcé ses dispositifs de prévention de la corruption, notamment via des formations dédiées, des communications régulières et l'application du code de conduite anticorruption.

#### • Engagements sociétaux

La stratégie RSE 2023–2025 a permis de consolider les fondations de la gouvernance RSE du Groupe. La documentation RSE a été mise à jour, formalisée et rendue accessible aux collaborateurs. Un dispositif de veille réglementaire a été déployé afin d'anticiper et de suivre les exigences applicables dans l'ensemble des pays d'implantation. Le déploiement de nombreux projets internes relatifs au devoir de diligence a contribué à améliorer la transparence et la maîtrise des risques sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le Groupe a engagé des partenariats sociétaux ciblés et a renforcé son implication dans la structuration des filières de recyclage et la conformité réglementaire du secteur des piles et batteries, notamment au regard du Règlement Européen UE 2023/1542.

Les démarches d'achats responsables ont été initiées auprès des fournisseurs stratégiques, avec un premier déploiement de questionnaire RSE et des actions de sensibilisation.

- **Engagements sociaux**

Sur le volet social, la stratégie a permis des avancées significatives en matière de qualité de vie au travail, d'égalité professionnelle et de santé-sécurité. L'index d'égalité professionnelle affiche une moyenne de 89,5/100, proche de l'objectif cible, avec un suivi annuel et des actions correctives ciblées lorsque nécessaire.

La politique de santé et sécurité s'est traduite par des actions de formation, de sensibilisation, la mise à disposition d'équipements adaptés et le maintien de la certification ISO 45001.

En matière de diversité et d'inclusion, des actions de formation des équipes RH et managériales ont été engagées, la diversité a été intégrée dans les processus de recrutement et des engagements écrits ont été pris par le groupe, au travers par exemple de la Charte de la Diversité par les Entreprises pour la Cité ou la Charte des 50+ lancée en 2022 par le Club Landoy et l'Oréal groupe.

- **Engagements environnementaux**

La stratégie RSE 2023–2025 a permis de structurer la base d'une trajectoire climat et ressources. Les résultats de nos bilans carbone traduisent les effets des premières actions mises en œuvre.

Des plans d'actions ont été engagés sur la mobilité durable, la sobriété énergétique, la gestion des déchets et l'analyse du cycle de vie des produits. La gestion des déchets, notamment des piles et batteries, a été renforcée via des partenariats avec des éco-organismes et des outils de traçabilité, permettant un meilleur suivi des flux chez le Groupe et chez les clients.

#### 4.5.2 Assurer le bien-être des collaborateurs

Cet objectif est en lien avec les 5 objectifs du développement durable suivants : les actions liées à la démarche de QVT, à l'égalité de traitement entre les Femmes et les Hommes, à la lutte contre les inégalités de salaires, à la santé et la sécurité au travail et à la diversité et l'inclusion au sein du Groupe.



Enjeux Etat	Assurer la sécurité	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Renforcer le bien-être au travail
Actions clôturées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification ISO 45001 (Corbas) relative à la santé et à la sécurité au travail ;</li> <li>• Déménagement et revue de l'architecture intérieure des nouveaux locaux de Manouba (Tunisie) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un protocole de lutte contre le harcèlement ;</li> <li>• Nomination d'un salarié du CSE comme référent harcèlement ;</li> <li>• Renouvellement de l'accord RQTH en 2023 et achat de matériel de bureautique (fauteuil ergonomique, bureau réglable en hauteur, clavier) ;</li> <li>• Signature de la « charte de la Diversité » créée par les Entreprises pour la Cité et renouvelée pour l'année 2025 ;</li> <li>• Lancement d'une campagne de recrutement de stagiaire annuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un indicateur de bien-être grâce aux entretiens annuels ;</li> <li>• Création d'une charte managériale définissant les principes managériaux permettant d'encadrer les pratiques internes ;</li> <li>• Formalisation d'une charte télétravail ;</li> <li>• Formation des salariés (FR et TN) sur les gestes et les postures à adopter à son poste de travail pour éviter les TMS ;</li> <li>• Création et animation du groupe de facilitateurs RSE (composé de 4 collaborateurs volontaires) ;</li> <li>• Formalisation d'un parcours d'intégration présenté à l'ensemble des managers du Groupe.</li> </ul>

Enjeux Etat	Assurer la sécurité	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Renforcer le bien-être au travail
Actions réalisées sur l'année 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement de notre certification ISO 45001.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un Plan d'actions pour le recrutement et l'intégration spécifiques aux jeunes (&lt; ou = 23 ans) et au seniors (&gt; ou = 55 ans) ;</li> <li>Signature de la charte 50+ du Club Landoy ;</li> <li>Renforcement par le service RH des éléments liés à la diversité dans les offres d'emploi ;</li> <li>Formation du service RH aux enjeux de diversité et d'inclusion ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'ateliers de travail avec les salariés volontaires afin d'identifier les axes les plus adaptés chez UPERGY lié à la QVT ;</li> <li>Présentation d'un programme à mettre en œuvre pour l'intégration des nouveaux arrivants ;</li> <li>Mise en place de réunions d'informations par le COMEX à destination de l'ensemble des salariés du Groupe ;</li> <li>Création d'un Comité Ethique</li> </ul>
Actions en cours de réalisation			<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'ateliers internes liés aux bonnes pratiques de management au travers d'un parcours manager formalisé ;</li> <li>Participation à des événements organisés par notre réseau de partenaires webinaires organisés par les « Entreprises pour la Cité » sur les thématiques sociales en lien avec le Bien-être des travailleurs ;</li> </ul>
Actions à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un atelier de co-développement entre manager pour la gestion de situations « difficiles » ;</li> <li>Mettre en place un atelier pour aider les managers à détecter les signaux RPS de leurs équipes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une enquête interne liée aux sujets de discrimination, de harcèlement et de bien-être dans l'entreprise ;</li> <li>Mesurer la part F-H dans les différents services ;</li> <li>Intégrer dans le parcours manager un atelier sur le thème de la diversité ;</li> <li>Reprise et déploiement du plan d'actions lié aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et aux seniors.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement des axes définis avec les salariés et validés par la Direction Générale liés à la QVT ;</li> <li>Mettre en place un système de feedback ponctuel entre managers et salariés (par exemple : fin de projet) ;</li> <li>Mettre en place des enquêtes liées à la QVT à destination des salariés.</li> </ul>

#### 4.5.3 Innover pour des solutions durables

Cet objectif regroupe les enjeux liés à un avenir durable : les achats responsables, la conception de produits et de services durables et la sensibilisation des parties prenantes au travers de partenariats.

L'innovation et le progrès technologique ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux. UPERGY est impliquée dans l'innovation énergétique.

En effet, le Groupe souhaite minimiser son impact carbone en innovant dans l'assemblage des piles et batteries pour tendre vers une fabrication la plus écoresponsable possible.

Cet objectif est en lien avec 2 objectifs du développement durable définis par les Nations Unies :



Enjeux Etat	Sensibiliser les parties prenantes	Concevoir des produits et des services durables	Privilégier les achats responsables
Actions clôturées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans le pôle de compétitivité CARA (European Cluster for Mobility Solutions) ;</li> <li>• Implication dans la gouvernance de l'éco-organisme SCRELEC/BATRIBOX</li> <li>• Implication dans le pôle de compétitivité TENERDIS (Pôle de Compétitivité de la Transition Energétique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un service de reconditionnement de batteries dans les magasins 1001 piles et dans nos ateliers ;</li> <li>• Mise en place d'un projet de remise à plat des emballages par la suppression du plastique ;</li> <li>• Achat d'une nouvelle chaîne de production dans le cadre du déménagement de notre site de Manouba (Chariot de manutention adapté pour transporter les produits en toute sécurité) ;</li> <li>• Modification de la supply chain par l'optimisation des volumes de conteneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche basée sur la norme ISO 20400 pour les achats responsables ;</li> </ul>
Actions réalisées sur l'année 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la communauté du Coq Vert ;</li> <li>• Mise en place d'un projet « Sélection des éco-organismes » pour répondre aux exigences du Règlement UE 2023/1542 relatif aux batteries et à la gestion des batteries.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'un plan d'actions Achats responsables dans le cadre de l'ISO 20400 ;</li> <li>• Collecte des données relatives aux CMRT et EMRT auprès de nos fournisseurs de Classe A.</li> </ul>
Actions en cours de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser nos fournisseurs à la mise en place d'une analyse de cycle de vie (ACV).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un emballage unique pour le produit et le transport ;</li> <li>• Mise en place en interne de l'analyse de cycle de vie à l'aide de l'outil OPENLCA. (Les technologies ayant été étudiées sont : l'alcaline, le plomb et le lithium ;</li> <li>• Création d'un mode opératoire et d'une procédure pour la réalisation des ACV ;</li> <li>• Formation du service marketing au logiciel OPENLCA et à l'ACV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier les fournisseurs ayant réalisés une analyse de cycle de vie sur leurs produits ;</li> <li>• Evaluer la possibilité de sourcer des produits moins impactants pour l'environnement (Action pilotée par le service Achat).</li> </ul>
Actions à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux comités stratégiques de notre éco-organisme sur le déploiement de la filière de recyclage des nouvelles catégories de batteries au Regard du nouveau Règlement UE 2023/1542.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic conformément aux 7 thématiques de l'économie circulaire (BPI France) ;</li> <li>• Etudier l'éco-conception dans le cadre de la fabrication et l'assemblage de nos packs batteries ;</li> <li>• Définir un indice de réparabilité des batteries afin d'accompagner le client dans une démarche d'économie circulaire ;</li> <li>• Etudier en profondeur la composition de nos produits pour identifier les matériaux recyclables qui peuvent y être intégrés ;</li> <li>• Identifier une méthode de scoring pour noter les technologies de nos produits au regard de l'ACV ;</li> <li>• Revoir le processus de manipulation des produits à une température plus élevée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'audit ISO 20400 pour les Achats Responsables.</li> </ul>

#### 4.5.4 Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE

Cet objectif sociétal regroupe les enjeux d'assurer une gouvernance éthique et transparente, de lutte contre la corruption et de sensibilisation des parties prenantes.

Que ce soient nos fournisseurs, nos clients, ou les communautés locales, UPERGY souhaite engager les parties prenantes dans sa démarche. La formation, sensibilisation et la communication sont des éléments fondamentaux afin de transmettre aux différentes parties prenantes les bonnes pratiques RSE à adopter.

Cet objectif est en lien avec les 4 objectifs du développement durable ci-dessous :



Enjeux Etat	Assurer une gouvernance éthique et transparente	Lutter contre la corruption	Sensibiliser les parties prenantes
Actions clôturées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des Objectifs RSE par service avec l'ensemble des managers pour intégrer une dimension RSE dans leurs métiers ;</li> <li>Réponse à l'évaluation ECOVADIS ;</li> <li>Mise à jour de la documentation RSE ;</li> <li>Mise à jour de la BDD RSE pour aider les services commerciaux à répondre aux appels d'offre et contrats stratégiques ;</li> <li>Création des Comités stratégiques RSE du Conseil d'Administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une procédure d'alerte interne disponible sur le site internet UPERGY ;</li> <li>Formation annuelle à la lutte contre la corruption pour l'ensemble des salariés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de la RSE dans notre outil de communication interne « UPERGY NEWS » ;</li> <li>Evaluation des fournisseurs sur la RSE afin de les sensibiliser à intégrer la RSE dans leurs pratiques ;</li> <li>Sensibilisation des clients à l'impact environnemental des produits au travers de l'empreinte carbone ;</li> <li>Piloter la réalisation du plan de communication interne réalisé sur les sujets RSE et mise en place d'un suivi mensuel des enjeux de communication RSE interne avec le service Communication ;</li> <li>Formation de la gouvernance au nouveau Règlement UE 2023/1542 relatif aux batteries et à la gestion des déchets de batteries.</li> </ul>
Actions réalisées sur l'année 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de la RSE comme l'un des 4 piliers stratégiques pour l'entreprise ;</li> <li>Revue de l'animation du groupe des facilitateurs RSE afin de les impliquer d'avantage dans la démarche ;</li> <li>Consultation des parties prenantes internes et externes dans le cadre de la définition de la nouvelle stratégie RSE 2026 – 2028 ;</li> <li>Intégration de la RSE dans l'ensemble des projets d'entreprise ;</li> <li>Création de l'analyse de double matérialité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la gestion des alertes internes dans le cadre de la lutte contre la corruption ;</li> <li>Réunion de l'ensemble des membres du Comité Ethique afin de redéfinir le rôle de ce dernier ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement du Plan de Mobilités Durables sur l'ensemble des sites d'UPERGY ;</li> <li>Participation au Challenge Mobilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de Mobilités Durables ;</li> <li>Mise en place d'un abri vélo sur le site de Saint-Egrève ;</li> <li>Sensibilisation du service achat aux résultats des fournisseurs quant à l'évaluation réalisée ;</li> <li>Formation du service commercial aux enjeux liés au Règlement UE 2023/1542.</li> </ul>
Actions en cours de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction du Plan d'actions RSE pour la nouvelle stratégie RSE 2026 – 2028 ;</li> <li>Renforcement des informations RSE communiquées dans le parcours du nouvel arrivant.</li> </ul>		
Actions à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter le format de la VSME dans le cadre du reporting RSE ;</li> <li>Cartographier l'ensemble des labels RSE existants sur l'ensemble des pays où le Groupe opère afin de renforcer la démarche d'évaluation RSE d'UPERGY.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer nos partenariats associatifs de compensation carbone en s'engageant auprès d'une ou plusieurs associations dans les pays où le Groupe est implanté ;</li> <li>Intégrer dans les clauses fournisseurs l'adaptation au changement climatique afin de les sensibiliser aux enjeux liés ;</li> <li>Sensibiliser les différents responsables de site afin de trouver une méthodologie pour suivre mensuellement nos consommations énergétiques.</li> </ul>

#### 4.5.5 Réduire notre impact sur l'environnement

Cet objectif environnemental regroupe les enjeux de réduction de notre empreinte carbone ainsi que la gestion des déchets. L'activité de la société engendrant beaucoup de transports internationaux et nationaux, les actions sont centrées sur les achats responsables et la logistique. En parallèle, notre équipe marketing travaille sur la réduction des emballages produits pour diminuer la production de déchets.

Cet objectif est en lien avec les 4 objectifs du développement durable ci-dessous :



Enjeux Etat	Mettre en place une gestion des déchets efficace	Réduire l'empreinte carbone du Groupe
Actions clôturées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une politique « Zéro papier » sur l'ensemble des sites UPERGY ;</li> <li>Mise en place de bacs de recyclage pour les piles et les batteries dans les magasins et au niveau des ateliers et de l'entrepôt ;</li> <li>Mise en place d'un système de collecte des déchets dangereux et non dangereux ;</li> <li>Mise en place d'une procédure de gestion des déchets dangereux et non dangereux sur l'ensemble de nos sites ;</li> <li>Sensibilisation des salariés à la bonne gestion des déchets dans les locaux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formalisation d'une charte informatique pour réduire la pollution numérique ;</li> <li>Remise à plat de l'éclairage avec un relamping LED dans le centre logistique ;</li> <li>Passage de la flotte de véhicule professionnel en hybride et électrique ;</li> <li>Installation de bornes de recharges électriques sur nos principaux sites pour les collaborateurs ;</li> <li>Calcul du Bilan carbone sur les 3 scopes ;</li> <li>Définition d'une matrice carbone utilisée par les chefs de produits afin d'évaluer l'empreinte carbone des produits.</li> </ul>
Actions réalisées sur l'année 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux de l'organisation du Groupe concernant la gestion des déchets dangereux et non dangereux ;</li> <li>Audit interne sur la gestion des déchets D3E sur les sites français et espagnol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un Plan de Sobriété Energétique communiqué à l'ensemble des collaborateurs.</li> </ul>
Actions en cours de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place opérationnelle de la gestion des déchets des nouvelles catégories de batteries sur nos sites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier le transport maritime/fluvial/ferroviaire au transport routier en étudiant les cas où cela est possible ;</li> </ul>
Actions à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place en collaboration avec notre éco-organisme un système de traçabilité de déchets chez nos clients.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier les possibilités de mobilités douces sur l'ensemble des sites où le Groupe opère ;</li> <li>Déployer une stratégie biodiversité sur l'ensemble des sites afin de réduire les impacts sur la biodiversité ;</li> <li>Réaliser un état des lieux de l'empreinte numérique du Groupe.</li> <li>Evaluer le coût environnemental d'UPERGY au travers de la gestion des déchets, des achats responsables et du transport.</li> </ul>

## 4.6 Management RSE

### 4.6.1 Activité UPERGY en lien avec les ODD

#### 4.6.1.1 Secteur médical

UPERGY a une partie de sa clientèle dans le secteur médical, le but est de vendre et de créer des batteries permettant une autonomie des appareils électriques. Cela permet de faciliter la mobilité des patients, la durabilité des appareils et leur efficacité.



9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

#### 4.6.1.2 La réparabilité des batteries

Par son réseau d'experts, UPERGY travaille sur le reconditionnement. Le reconditionnement consiste à remplacer uniquement la partie énergie d'un produit tout en conservant sa « carcasse ». Par ailleurs, par son activité OEM, UPERGY peut diagnostiquer l'état des piles et batteries en vue de les remplacer.

Cette démarche permet de réduire les déchets, de prolonger la durée de vie des équipements et de s'inscrire dans une logique de développement économique et durable.

Les opérations sont réalisées par notre service technique, avec mise en rebut des éléments usés via des filières adaptées.



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale.

Avec la seconde vie, nous avons comme objectif de limiter l'utilisation de matières premières en partie responsables du réchauffement climatique. Le Groupe a l'ambition de définir un indice de réparabilité sur les batteries.

Au travers du projet avec les industries Chabanne, le Groupe a l'ambition de trouver une alternative à la soudure par point électrique pour faciliter le démantèlement de nos packs batteries.



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

## 4.6.2 Alignement avec les 10 principes du Pacte Mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la subornation.

### 4.6.2.1 Droits de l'Homme

#### 4.6.2.1.1 *Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme proclamés internationalement*

UPERGY s'engage à respecter les exigences légales et réglementaires dans tous les pays où le groupe opère. Une des actions d'UPERGY issue de la stratégie RSE est la révision de la Charte Ethique pour couvrir de manière plus exhaustive les sujets liés à l'éthique. Cet engagement s'appuie sur l'ODD 16 (Paix, Justice & Institutions efficaces).

#### 4.6.2.1.2 *S'assurer que l'entreprise n'est pas complice d'atteintes aux droits humains*

UPERGY met en œuvre une stratégie de prévention des risques et de promotion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre de la certification ISO 45001 portant sur le système de management intégré de la santé et de la sécurité. Cet engagement s'intègre dans l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).

Afin de s'assurer que sa chaîne de valeur n'est pas impliquée dans des situations de violation des droits humains, UPERGY a mis en place une démarche de diligence raisonnable envers ses fournisseurs notamment avec la mise en place de la certification ISO 20400 en lien avec les achats responsables. Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsables).

### 4.6.2.2 Travail

#### 4.6.2.2.1 *Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective*

UPERGY respecte les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'engage à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, qui sont des obligations légales dans les pays où le groupe opère. Dans ce cadre, un Comité Social & Economique (CSE) est mis en place en France ainsi qu'une Commission Consultative d'Entreprise en Tunisie (CCE).

Un Comité RSE a été créé au sein du Conseil d'Administration d'UPERGY afin de considérer toutes les questions liées à la RSE.

#### 4.6.2.2.2 *Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire*

L'interdiction du travail obligatoire et forcé est une exigence légale dans les pays où UPERGY est implanté. Les contrats de travail ainsi que les contrats fournisseurs incluent des clauses spécifiques interdisant le travail forcé.

Les situations de temps partiel existantes ont été choisies par les collaborateurs dans une logique d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et ne sont en aucun cas des situations subies par les collaborateurs.

#### 4.6.2.2.3 *Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession*

UPERGY intègre le principe d'égalité professionnelle dans sa stratégie RSE. Veiller à la parité entre les sexes est un point d'attention historique, l'effectif global du groupe étant équilibré entre les hommes et les femmes. Depuis 2020, l'engagement est de maintenir cette parité. L'index d'égalité professionnelle du groupe en 2025 est de 87/100.

UPERGY s'engage également dans une politique de diversité, d'égalité et d'inclusion de tous les profils. Le Groupe est signataire depuis 2019 d'un accord en faveur des travailleurs handicapés nommé « Accord d'entreprise relatif au développement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap » et essaye à travers ses recrutements de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, des seniors ainsi que des jeunes.

Ces engagements s'inscrivent dans les ODD 5 (Egalité entre les sexes) et ODD 10 (Inégalités réduites).

#### 4.6.2.3 Environnement

##### *4.6.2.3.1 Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux*

Dans une logique d'anticipation, la stratégie RSE d'UPERGY prend en compte les risques climatiques auxquels le Groupe est ou va être confronté. UPERGY réalise également chaque année son Bilan Carbone pour estimer l'impact du Groupe et ses principaux postes d'émissions. Ces deux axes permettent de mettre en place des actions afin de s'adapter aux défis environnementaux tout en réduisant notre participation à ceux-ci. Cette démarche se rapproche de l'ODD 13 (Lutte contre le changement climatique).

##### *4.6.2.3.2 Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale*

Les batteries constituent une source importante d'énergie et est l'un des principaux facteurs du développement durable, de la mobilité verte, de l'énergie verte et de la neutralité climatique.

La stratégie environnementale d'UPERGY est basée sur la réduction de l'empreinte carbone, la sensibilisation des parties prenantes, la mise en place d'une gestion des déchets efficaces, les achats responsables et une conception de produit/service responsable. Cette stratégie s'appuie sur une logique en triptyque : **Mesurer, Réduire, Compenser**.

La quasi-totalité des émissions carbone sont directement liées aux produits que nous achetons, pris en compte dans le scope 3 calculé dans nos bilans carbones depuis l'exercice 2022.

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, UPERGY contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Conscient de l'impact environnemental, UPERGY propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

UPERGY a choisi d'adhérer à des éco-organismes et à des organismes de collecte agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Les éco-organismes pour nos piles et nos batteries sont les suivants :

- BEBAT depuis 2006 (Belgique),
- COREPILE depuis 2022 (La Réunion),
- VALPAK depuis 2016 (Angleterre),
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne),
- BATRIBOX (anciennement dénommé SCRELEC) depuis 2012 et LEKO (France),
- GTRAEE et REINICIA depuis 2023 (Espagne).

Pour ce qui est des organismes de collecte, la Société fait appel à :

- France : PAPREC, CHIMIREC, CAMPINE (ex-RECYLEX), TCHAOMEGOTS, KOESIO,
- Angleterre : ECOBAT, FORTRESS et BIFFA,
- Espagne : MAGNA METALS (ex-Reincat), ECOVALL,
- Tunisie : CHOKRI NOURI.

En Allemagne, en Italie et en Belgique, nous nous reposons sur les filières de collecte et de recyclage déjà en place dans ces différents pays.

Afin d'assurer des conditions de stockage sécurisées et fonctionnelles pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été réorganisées sur nos différents sites.

## Année 2025

Déchets piles et batteries collectés en France (Batteries Plomb, Piles et Batteries en mélange) (CAMPINE et BATRIBOX) (sites UPERGY et clients) : **75 760 kg**

En 2025, notre éco-organisme BATRIBOX a recyclé les déchets de piles et de batteries avec une valorisation de matière. CAMPINE certifie avoir recyclé l'ensemble des déchets collectés conformément à la législation française en vigueur.

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé. En 2025, la politique concernant les demandes d'enlèvement des déchets et le stockage de ceux-ci a été revue.

Par ailleurs, la gestion des déchets de piles et de batteries a été renforcée par l'entrée en vigueur du nouveau Règlement UE 2023/1542 en 2023 relatif aux batteries et à la gestion des batteries. Il établit un cadre juridique harmonisé pour l'ensemble du cycle de vie des batteries mises sur le marché européen. Il remplace la directive 2006/66/CE et fixe des exigences en matière de durabilité, de sécurité, de performance, de traçabilité et de responsabilité élargie du producteur pour toutes les catégories de batteries.

L'une des nouvelles exigences concerne l'obligation pour les premiers metteurs sur le marché d'adhérer à un éco-organisme pour l'ensemble des nouvelles catégories de batteries définies depuis le 18 août 2025 :

- **PORTABLE** (catégorie historique)
  - Batterie de 5 kg ou moins, conçu pour un usage grand public, utilisées principalement dans des appareils électroportatifs, des appareils domestiques ou des équipements de loisir, qui n'est pas spécifiquement conçue pour un usage industriel, et n'est ni une batterie de VE, de SLI ou de MTL;
- **INDUSTRIELLE**
  - Batteries conçues pour un usage exclusivement industriel ou professionnel, qui peut être employée pour alimenter les systèmes critiques ou utilisée dans tout autre type de véhicule électrique, autre qu'un vélo ou une trottinette électrique et qui n'est ni une batterie VE, ni SLI, ni MTL;
- **MOYEN DE TRANSPORT LEGER (MTL)**
  - Batteries inférieures ou égales à 25 kg spécifiquement conçue pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction de véhicules sur roues alimentant un moteur électrique seul ou la combinaison du moteur et de la propulsion humaine.
- **DEMARRAGE – ECLAIRAGE – ALLUMAGE (SLI)**
  - Batteries à usage automobile pour le démarrage ou l'éclairage
- **VEHICULE ELECTRIQUE (VE) – UPERGY non concerné**

Le règlement renforce la responsabilité élargie du producteur. Les metteurs sur le marché doivent organiser et financer la collecte, le traitement et le recyclage des batteries usagées. Ils doivent également déclarer leurs mises sur le marché et leurs performances de fin de vie, dans un cadre plus harmonisé et contrôlé.

UPERGY se conforme au règlement en adhérant à l'éco-organisme ECOSYSTEM pour l'ensemble des nouvelles catégories définies et pour une gestion des déchets efficace.

Depuis 2017, UPERGY a pris une participation dans l'organisme BATRIBOX (anciennement dénommé SCRELEC), et siège au Conseil d'Administration de BATRIBOX.

Par ailleurs, UPERGY a réalisé un état des lieux sur la gestion des déchets au sein des locaux et a décidé de mettre en place un plan de préconisations et d'actions pour suivre et inciter les collaborateurs à adopter les bons comportements en termes de recyclage.

#### 4.6.2.3 Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Un axe de la stratégie RSE d'UPERGY est de travailler la conception de batteries utilisant des produits innovants tout en intégrant des critères de conception basés sur des indicateurs RSE. L'objectif est ici d'appréhender l'impact de chaque technologie sur l'environnement et de l'améliorer au fil du temps. Cette démarche s'inscrit dans l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

UPERGY s'est également donné un objectif en termes de diffusion de l'information concernant les technologies utilisées dans ses produits auprès des consommateurs et de ses autres parties prenantes. L'évaluation de l'empreinte carbone des produits permet ainsi de développer une offre basée sur la performance énergétique et environnementale. Un travail est également mené pour réduire les emballages et les suremballages utilisés pour le transport des produits, notamment le plastique. Ainsi les critères environnementaux liés aux produits constitueront une information disponible pour le consommateur qui pourra les considérer dans ses choix de consommation.

A travers la démarche d'achats responsables initiée en 2022 avec la certification ISO 20400, UPERGY fait participer sa chaîne d'approvisionnement à cette démarche de transparence et d'amélioration continue. Ces actions entreprises par UPERGY s'inscrivent dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsables).

UPERGY a lancé en 2025, pour la première fois, une démarche d'analyse de cycle de vie (ACV) en s'appuyant sur un logiciel d'analyse (OPEN LCA) et en évaluant 3 de ces technologies phares : le plomb, l'alcaline et le lithium. Les résultats de l'ACV permettront par la suite d'accompagner les clients à faire des choix de consommation responsables tout en continuant de répondre à leurs besoins.

#### 4.6.2.4 Lutte contre la corruption

UPERGY veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes.

Le Groupe possède un code de conduite Anti-Corruption partagé à chaque collaborateur à son arrivée et chaque année à l'ensemble des collaborateurs lors d'un rappel concernant le sujet. Ce guide définit la corruption et ses déclinaisons, les principes et les règles à suivre pour chaque situation, la méthode à suivre pour reporter un cas et les sanctions encourues.

Depuis 2017, Le Groupe suit les lois et les réglementations en vigueur concernant la lutte contre la corruption dans tous les pays où le Groupe est implanté :

- France : UPERGY applique la loi SAPIN II ;
- Espagne : La loi du 20 Février 2023 réglementant la protection des dénonciateurs et la lutte contre la corruption ;
- Royaume-Uni : UPERGY est conforme à la législation anglaise qui applique le Bribery Act 2010 ;
- Tunisie : La loi 2018-46 du 1<sup>er</sup> août 2018 relative à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêt.

En 2025, l'ensemble des salariés du Groupe ont eu un rappel du fonctionnement de la procédure d'alerte en interne sur le mois de décembre.

La lutte contre la corruption et l'adoption de pratiques éthiques sont des engagements pris par UPERGY qui figurent dans sa stratégie RSE 2023-2025 et sont renouvelés dans sa stratégie RSE 2026 - 2028. Ces engagements répondent également à l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces).

#### 4.6.3 Mécénat et dons

Néant

#### 4.6.4 Dispositif d'alerte

Un dispositif d'alerte est disponible sur le site <https://www.upergy.com/ethique-et-anticorruption/> pour alerter l'entreprise de toute violation de la charte éthique ou du code de conduite. Il est également possible de contacter le Comité Ethique (composé des responsables RSE, QHSE, RH et du Président Directeur Général) aux adresses mails suivantes :

- [lanceurdalerte@upergy.com](mailto:lanceurdalerte@upergy.com)
- [anticorruption@upergy.com](mailto:anticorruption@upergy.com)

UPERGY a mis en place un Comité Ethique permettant de traiter les alertes internes le cas échéant.

Ce comité se réunit uniquement dans le cadre d'un signalement d'alerte interne et du dispositif de lutte contre la corruption mis en place au sein de l'entreprise.

En 2024, le comité Ethique n'a pas eu à se réunir et aucune alerte interne n'a été signalée. En 2025, le Comité Ethique s'est réuni 3 fois, afin de redéfinir les règles de son fonctionnement.

#### 4.6.5 Risques de pollution

Les activités directes de la société ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.).

Seuls les produits qui sont distribués peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison UPERGY S.A. a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes dans les pays où la société est implantée.

#### 4.6.6 Utilisation durable des ressources

UPERGY exerce une activité d'assemblage industriel. Son utilisation de ressources se limite donc aux produits utilisés pour l'activité d'assemblage, aux emballages utilisés pour le transport, aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

L'activité d'UPERGY ne nécessite pas l'achat de matières premières mais le Groupe tient à mener des actions sur les ressources utilisées :

- **Calage et conditionnement**

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blaue Engel ».

Cette méthode d'emballage écoresponsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Les cartons non-réutilisables sont déchiquetés grâce à une machine pour servir ensuite de calage pour l'expédition.

- **Consommation papier**

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour l'ensemble des sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale ISO 14001 : Limonest, Saint-Egrève, Corbas (FR), Solihull (UK), Manouba (TN) et Gava (ES).

Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

Nous avons aussi configuré les imprimantes afin d'imprimer systématiquement en recto verso ou d'utiliser des papiers en brouillon. Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique «0 papier» vers laquelle le groupe souhaite tendre. Les impressions sont suivies annuellement.

En 2025, UPERGY change de prestataire et demande à avoir un reporting environnemental sur la consommation de papier et les impacts environnementaux, afin de sensibiliser les salariés à sa bonne utilisation.

- **Consommation d'énergie**

UPERGY a formalisé son Plan de Sobriété Energétique et a réalisé pour chaque site un guide des bonnes pratiques à adopter pour répondre aux exigences nationales de réduction des consommations énergétiques. Les responsables de site sont sensibilisés aux enjeux de réduction de consommations énergétiques grâce à la réalisation de communications mensuelles pour maîtriser son utilisation.

## 4.6.7 Bilan Carbone

### 4.6.7.1 Bilan Carbone 2025 (périmètre Groupe)

Le Bilan Carbone 2025 a été réalisé en interne par le service RSE. Comme pour les deux années précédentes, le Scope 3 a été pris en compte dans sa globalité. En 2025, le calcul du Bilan carbone s'est réalisé sur un périmètre comprenant l'ensemble des sites, France et internationaux. Le seul poste d'émission qui reste au niveau des sites français est le poste « Emissions fugitives ».

Catégories	Emissions, kg CO2e Périmètre 2025	Emissions, kg CO2e Périmètre 2024
Achats de Produits	8 478 715	8 478 715
Fret	458 210	458 210
Achats de services	500 180	366 571
Energie	117 590	36 648
Emissions Fugitives	14 527	14 527
Déplacements Professionnels	67 494	50 900
Déplacements Domicile – Travail	251 370	139 915
Déchets	19 200	18 697
Locations	1 396 731	1 162 064
Immobilisations	71 961	48 521
<b>Total</b>	<b>11 375 979</b>	<b>10 774 767</b>

### 4.6.7.2 Evolution du Bilan carbone

Pour réaliser une comparaison de l'évolution entre 2024 et 2025, il faut se référer à la colonne « 2025 Périmètre 2024 ».

Emissions en T CO2e					
Catégories	2025 Périmètre 2025	2025 Périmètre 2024	2024	2023	2022
Achat de produits	8 479	8 479	9 349	11 164	13 104
Fret	458	458	455	435	1 574
Déplacements	319	190	222	292	313
Energie	132	51	57	71	201
Achats de services	500	366	322	331	200
Immobilisations	72	49	60	105	184
Autres	1 415	1 180	938	826	256
<b>Total</b>	<b>11 376</b>	<b>10 775</b>	<b>11 405</b>	<b>13 224</b>	<b>15 832</b>

Scope	2025		2024	2023	2022
	T CO2e		T CO2e	T CO2e	T CO2e
	Données périmètre 2025	Données périmètre 2024			
Scope 1	40	40	45	165	150
Scope 2	91	10	12	77	185
Scope 3	11 244	10 725	11 348	12 982	15 497
<b>Total</b>	<b>11 376</b>	<b>10 775</b>	<b>11 405</b>	<b>13 224</b>	<b>15 832</b>

Comme pour l'année 2024, le Bilan Carbone a été calculé à l'aide de la base de données de l'ADEME « Base Empreinte ». Cette méthode permet ainsi de nous rapprocher d'autant plus de la réalité, à travers l'utilisation, lorsque cela est possible, de facteurs d'émissions carbone physiques et non monétaires.

Le service RSE a été formé par le consultant externe ayant réalisé le Bilan Carbone complet d'UPERGY pour l'année 2023 et adopte depuis la même méthode de calcul qu'en 2023.

UPERGY se fixe comme objectif de suivre les recommandations vis-à-vis du SBTI. L'année de référence choisie par le Groupe est 2023. L'objectif est d'atteindre une réduction de 26% en valeur absolue entre 2023 et 2030, pour les 3 scopes.

Les émissions de CO2 d'UPERGY ont connu une diminution de 8,5% entre 2024 et 2025. Les postes d'émissions les plus polluants chez UPERGY concernent : les achats de produits (près de 75% des émissions) et les locations (12% des émissions générées par le Groupe).

#### 4.6.7.3 Protection de la biodiversité

Une étude interne a été menée en 2022 afin de comprendre comment UPERGY pouvait prendre en compte la notion de protection de la biodiversité dans ses activités. Dans le but d'avoir un réel impact sur la biodiversité, il est nécessaire d'intégrer les actions en sa faveur dans la stratégie globale de l'entreprise. Afin de gagner en maturité sur le sujet, il a été recommandé dans un premier temps d'axer les efforts sur la décarbonation des activités d'UPERGY. En réalisant notre Bilan Carbone et en mettant en place notre plan d'actions pour mesurer, réduire et compenser nos émissions de gaz à effet de serre, nous voulons réduire la pression exercée sur la biodiversité.

En 2025, cette stratégie biodiversité se traduit aussi par l'implication directe du Groupe dans des projets collaboratifs menés avec des associations partageant nos valeurs et alignées sur nos priorités. Ayant une présence internationale, le Groupe a décidé de s'engager auprès d'une association ou plus dans chaque pays où il est implanté créant ainsi une dynamique vertueuse et durable. Le Groupe est actuellement en train de rechercher des associations à taille humaine ayant du sens et agissant directement au travers de leurs projets sur la biodiversité.

Ces futurs partenariats nous permettront de couvrir l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable, notamment sur ceux pour lesquels UPERGY ne peut agir directement par son activité.

#### 4.6.8 Périmètre de reporting

Ce reporting extra-financier est réalisé à partir d'indicateurs internationaux et français. Les indicateurs français sont visibles au travers du (FR) indiqué.

Les autres indicateurs sont calculés à l'échelle du Groupe.

Pour l'année 2025, nous avons décidé d'intégrer de nouveaux indicateurs notamment demandés dans le cadre de la VSME. Ceci permet au Groupe d'anticiper la nouvelle directive sur la CSRD en s'engageant dans une démarche volontaire plus poussée. Les nouveaux indicateurs sociaux sont calculés à l'échelle du Groupe sauf contre-indication.

Par ses activités, UPERGY n'est pas concerné par les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, et ceux liés au respect et au bien-être des animaux. Ces éléments ne sont pas traités dans ce document.

## 4.6.9 Indicateurs de performance et de suivi

### 4.6.9.1 Indicateurs sociaux

- N.C = Non calculé

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>ASSURER LA SECURITE</b>						
Nombre d'accidents du travail	5	3	8		Réduire les accidents du travail lié à l'environnement de travail des collaborateurs	8.8 Droits et sécurité au travail
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	5	2	1			
Taux de gravité des accidents	0,72%	0,02%	N.C.			
Nombre d'accident de maladie professionnelle	0	0	N.C			
Taux de fréquence d'accidents	10,73%	3,23%	N.C.			
Nombre de formation réalisée sur la santé et la sécurité au travail	35	8	N.C			
Taux d'absentéisme (maladie et AT) (FR)	5,23%	3,14%	2,04%			
<b>PROMOUVOIR LA DIVERSITE ET L'EGALITE DES CHANCES</b>						
Nombre total de collaborateurs/trices au 31 décembre de l'année	251	279	286			
Effectif France au 31 décembre de l'année	100	126	130			
Effectif UK au 31 décembre de l'année	37	53	53			
Effectif Chine au 31 décembre de l'année	4					
Effectif Tunisie au 31 décembre de l'année	105	89	91			
Effectif Espagne au 31 décembre de l'année	5	7	8			
Part des hommes sur effectif total	41,04%	47,67%	45,10%		Veiller à la parité femme / homme	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
Part des hommes cadres	63,89%	61,90%	N.C.			
Part des femmes sur effectif total	58,97%	52,33%	54,90%			
Part des femmes cadres	36,11%	38,09%	45,71%			
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (FR)	35/40	31/40	35/40	Critères pour le calcul de l'index d'égalité professionnelle (FR)		
Ecart d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes (FR)	35/35	35/35	35/35			
Augmentation retour congé maternité (FR)	11/15	13/15	15/15			
Part de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations (FR)	2/10	5/10	10/10			
Index d'égalité H/F (FR)	87/100	84/100	95/100			

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>PROMOUVOIR LA DIVERSITE ET L'EGALITE DES CHANCES</b>						
Taux de discrimination en entreprise	0	0	0		Eliminer toute forme de discrimination dans l'entreprise	10.3 Egalité des chances
Nombre d'incidents de violation des droits de l'Homme signalé	0	0	N.C			
Part des travailleurs en situation de handicap (FR)	6%	6%	5%		Favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, des jeunes et des seniors	10.2 Favoriser l'intégration
Taux de salariés de <21 ans	2%	3%	3%			
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	39 ans			
Taux de salariés de >50 ans	17%	21%	24%			
Pourcentage de salariés en alternance ou en apprentissage (FR)	6%	3,97%	12,41%		Faire connaître le monde de l'entreprise aux jeunes (CDD, Intérim, Stages, alternances)	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Pourcentage de salariés en temps plein (CDI)	95,61%	93,65%	94%		Garantir un travail décent	8.5 Plein emploi et travail décent
<b>RENFORCER LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL</b>						
Pourcentage de salariés en temps partiel	3%	4,21%	4,13%	Temps partiel sur base volontaire pour favoriser l'équilibre vie personnelle / professionnelle	Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle	8.8 Droits et sécurité au travail
Taux de formation (FR)	15,14%	20,6%	6,1%		Accroître l'effort de l'entreprise en formation	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Taux d'épanouissement des salariés sur leur poste	71%	75%	72%		Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle	8.8 Droits et sécurité au travail
Taux télétravail	16%	10%	17%			
Nombre d'heures supplémentaires travaillées cadre	2450,78 heures	4893,3 heures	N.C	Heures faisant parties du forfait Heures Supplémentaires	Veiller à la qualité de la relation de chaque collaborateur avec son manager	16.7 Prise de décision inclusive
Nombre d'heures supplémentaires travaillées non-cadre	2723,5 heures	660,25 heures	N.C	Heures déclarées par les salariés non-cadre à leur manager		
Rotation des effectifs (CDI uniquement) (FR)	34,80%	26,01%	23,50%	$Tx = (\text{départs}) / (\text{effectif au 1er janvier} + \text{arrivées})$	Réduire l'absentéisme	8.8 Droits et Sécurité au travail

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>RENFORCER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL</b>						
Ratio entre le niveau de rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne des salariés	5,99%	7,65%	6,03%		Garantir un travail décent et un salaire égal pour un travail à valeur égale	8.5 Plein emploi et travail décent
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (FR)	10,87	11,09	11,4			
Salaire moyen (FR)	39 879 €	35 315 €	41 431 €			
Salaire le plus bas (FR)	21 960 €	21 960 €	21 231 €			
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (UK)	3,74	3,74	N.C			
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (TN)	6,98	6,98	N.C			
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (ES)	12,91	3,3	N.C			
Ancienneté moyenne	7 ans	7 ans	7ans		Veiller à la qualité de la relation de chaque collaborateur avec son manager	16.7 Prise de décision inclusive
Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel de développement	38%	41%	36%			

#### 4.6.9.2 Indicateurs sociétaux

##### - Nouveaux indicateurs calculés en 2025

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>ASSURER UNE GOUVERNANCE ETHIQUE ET TRANSPARENTE</b>						
Taux de femmes au Conseil d'Administration	57%	50%	50%		S'assurer continuellement de la conformité de la structure de gouvernance avec le code de gouvernance Middenext et les obligations réglementaires	16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Nombre de réunions du Comité RSE sur l'année	6	5	N.C			
Nombre de réunions du Comité d'audit et des risques sur l'année	2	4	N.C			
<b>LUTTER CONTRE LA CORRUPTION</b>						
Nombre d'heure de formation sur la corruption	59	59	0	En 2025, le service RSE a sensibilisé les salariés à la procédure d'alerte interne et à son utilisation	Sensibiliser et former les salariés aux bonnes pratiques éthiques dans l'entreprise	16.5 Corruption

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD	
<b>LUTTER CONTRE LA CORRUPTION</b>							
Nombre de cas de corruption signalés en interne	0	0	0		Sensibiliser et former les salariés aux bonnes pratiques éthiques dans l'entreprise	16.5 Corruption	
Nombre de réunions du Comité Ethique sur l'année	3	0	0				
Nombre de signalement reçus dans le cadre de la procédure d'alerte	0	0	0				
<b>SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES</b>							
Nombre de projets communautaires soutenus sur l'année	2	3	N.C		Soutenir l'action d'organisations	17.16 Partenariats pour le développement durable	
Montant alloué au mécénat d'associations	6,1K€	7,8K€	6,1K€				
Pourcentage des acheteurs formés à la RSE et à l'ISO 20400	100%	100%	N.C	Intégration d'une formation RSE annuelle	Sensibiliser nos collaborateurs sur les problématiques de développement durable	13.3 Former aux changements climatiques	
Pourcentage des fournisseurs évalués sur des critères RSE	66,7%	16,2%	N.C	Fournisseurs de Classe A (20/80) et ayant répondu au questionnaire RSE fournisseurs	Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques	
Pourcentage des fournisseurs ayant signé le code de conduite Achats Responsables UPERGY	90%	16,2%	N.C	Fournisseurs de Classe A (20/80) et ayant répondu au questionnaire RSE fournisseurs			
Taux de fournisseurs ayant une politique RSE	66,7%	53,2%	N.C			12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques	
Taux de fournisseurs DM ayant une démarche RSE	54,5%	54,5%	31%	DM = Dispositifs Médicaux			
Taux de fournisseurs non DM ayant une démarche RSE	45,50%	45,5%	48%	Fournisseurs de classe A (20/80)			
<b>Pourcentage des fournisseurs ayant donné leur CMRT/EMRT</b>	36,60%	N.C	N.C	Fournisseurs de classe A (20/80)			12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
<b>Pourcentage des fournisseurs ayant signé le courrier minerais de conflit</b>	36,60%	N.C	N.C	Fournisseurs de classe A (20/80)			

#### 4.6.9.3 Indicateurs environnementaux

- N.C = Non calculé

Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>PRIVILEGIER LES ACHATS RESPONSABLES</b>						
Nombre de fournisseurs de rang 1 européens	233	237	209		Favoriser les achats de proximité	12.7 Promouvoir des pratiques durables
Taux du chiffre d'affaires achat en Europe	64,16%	59,7%	56%		Favoriser les achats de proximité	
<b>CONCEVOIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DURABLES</b>						
Pourcentage de déchets piles et batteries recyclées (SCRELEC/BATRIBOX)	97,8%	N.C	N.C	Concerne les piles et les batteries récupérés sur nos sites.	Privilégier l'écoconception	9.4 Modernisation et durabilité des filières industrielles
Pourcentage de recyclage des batteries plomb (CAMPINE)	100%	98%	N.C			
<b>REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE</b>						
Emissions scope 1 (tCO2e)	40	45	165	Les informations communiquées pour 2025 concernent le périmètre 2025	Optimiser les flux de marchandises vers les parties prenantes  Réduire les emballages des produits et leurs déchets	11.6 Impact environnemental  12.7 Promouvoir des pratiques durables
Emissions scope 2 (tCO2e)	91	12	77			
Emissions scope 3 (tCO2e)	11 244	11 294	12 982			
Emissions totales (tCO2e)	11 376	11 405	13 224			
Intensité des émissions (tCO2e/M€ de CA)	267	266	297			
Emission de GES liées au transport de marchandise (tCO2e)	458	455	435		Privilégier le transport à faible émission	11.6 Impact environnemental
<b>SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES</b>						
Consommation électrique totale (MWh) (FR)	198	166	232		Sensibiliser nos collaborateurs à une consommation énergétique raisonnée	7.3 Efficacité énergétique
Consommation électrique / CA (MWh/M€ de CA)	4,64	3,86	5,21			
Consommation de gaz totale (chauffage) (MWh) (FR)	110	129	170			
Consommation de gaz (chauffage) / CA (MWh/M€ de CA)	2,6	3,006	3,82			
Indicateurs	2025	2024	2023	Commentaires	Objectifs	ODD
<b>SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES</b>						
Consommation d'eau (m3)	783	634	209	Pour l'année 2025, la consommation d'eau est celle des sites de Corbas et de Saint-Egrève	Sensibiliser les collaborateurs à une consommation d'eau raisonnée	6.3 Qualité de l'eau 6.4 Gestion durable des ressources en eau
Consommation d'eau / CA (m3/M€ de CA)	18,4	14,78	13,39			

METTRE EN PLACE UNE GESTION DES DECHETS EFFICACE						
Poids de piles et accumulateurs collectés (kg)	75 760	86 610	91 706	Collecte par Batribox et Campine (sur nos sites et chez nos clients en demande)	Suivre les déchets dangereux et non dangereux sur nos sites en mettant en place une gestion des déchets efficace	11.6 Impact environnemental
<i>Piles et batteries / CA (kg/M€ de CA)</i>	1778	2018	2060			
DEEE (kg) (FR)	470	490	756	Ensemble du parc imprimantes gérées par XEFI France	Suivre les déchets dangereux et non dangereux sur nos sites en mettant en place une gestion des déchets efficace	12.5 Réduire la production des déchets
<i>DEEE / CA (kg/M€ de CA)</i>	11	11,4	17			
Carton/papier/plastique souillé (kg)(FR)	130	149	62			
<i>Carton/papier/plastique souillé / CA (kg/M€ de CA)(FR)</i>	3,05	3,47	2			
Palettes (kg)(FR)	5030	11 648	14 674			
<i>Palettes / CA (kg/M€ de CA)</i>	118	271	330			
Carton/papier (kg)(FR)	16 900	17 860	17 350			
<i>Carton / CA (kg/M€ de CA)</i>	397	416	493			
Poids feuilles de papier A4 consommées (kg)	883	849	1 471			
<i>Feuilles de papier / CA (kg/M€ de CA)</i>	21	19,8	33			
Plastique (kg)(FR)	770	920	760			
<i>Plastique / CA (kg/M€ de CA)</i>	18	21	17			

## 5. Etats financiers consolidés au 31/12/2025

### 5.7 Bilan consolidé

Réf. Note	Actif en EUR	31/12/2025	31/12/2024
6.9 - 7.1	Immobilisations incorporelles	4 883 545	5 312 599
	<i>dont écart d'acquisition</i>	4 224 598	4 366 775
6.10 - 7.2	Immobilisations corporelles	1 231 489	1 489 237
6.7 - 6.11 - 7.3	Immobilisations financières	401 893	453 415
7.4	Participations par mise en équivalence		
	<b>Actif immobilisé</b>	<b>6 516 927</b>	<b>7 255 251</b>
6.12 - 7.6	Stocks et en-cours	9 694 506	11 191 357
	Avances et acomptes versés	337 146	464 659
6.13 - 7.5 - 7.6	Créances clients et comptes rattachés	7 412 648	7 799 101
7.13 - 7.15 - 7.5	Autres créances et comptes de régularisation	2 916 737	2 770 359
6.14	Disponibilités	2 142 866	2 484 859
	<b>Actif circulant</b>	<b>22 503 903</b>	<b>24 710 335</b>
	<b>Total Actif</b>	<b>29 020 830</b>	<b>31 965 586</b>
Réf. Note	Passif	31/12/2025	31/12/2024
	Capital social ou individuel	2 886 040	2 886 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 896 160	6 896 160
6.8	Ecart de conversion	-551 380	-230 338
	Réserves	4 900 590	4 808 498
	Acomptes sur dividendes		
	Résultat Groupe	-1 640 324	89 413
7.7	<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>12 491 086</b>	<b>14 449 773</b>
	<b>Intérêts minoritaires</b>		
6.16 - 7.6	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>518 294</b>	<b>496 509</b>
7.9	Emprunts et dettes financières	6 201 040	7 405 701
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 907 232	6 736 748
7.10	Dettes fiscales et sociales	1 508 186	1 475 125
7.10	Autres dettes et comptes de régularisation	1 394 992	1 401 730
	<b>Dettes</b>	<b>16 011 450</b>	<b>17 019 304</b>
	<b>Total Passif</b>	<b>29 020 830</b>	<b>31 965 586</b>

## 5.2 Compte de résultat consolidé

Réf. Note	En EUR	31/12/2025	31/12/2024
8.1	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>42 627 212</b>	<b>42 896 594</b>
	Autres produits d'exploitation	863 904	558 233
	Achats et variations de stocks	-24 509 265	-23 964 177
	Autres achats et charges externes	-7 546 986	-7 902 097
	Impôts et taxes	-575 806	-533 846
8.2	Charges de personnel	-9 431 563	-9 671 233
8.3	Dotations aux amortissements des immobilisations	-458 917	-470 909
8.3	Dotations aux provisions	-759 835	-345 004
	Autres charges d'exploitation	-930 926	-31 709
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-44 213 298</b>	<b>-42 918 975</b>
8.4	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-722 182</b>	<b>535 852</b>
6.9	Absence de dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		
	Produits financiers	360 000	559 681
	Charges financières	-1 213 022	-755 473
8.5	<b>Résultat financier</b>	<b>-853 022</b>	<b>-195 792</b>
	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-1 575 204</b>	<b>340 060</b>
	Produits exceptionnels	0	54 967
	Charges exceptionnelles	0	-207 649
8.6	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-152 682</b>
	<b>Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
8.7	<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>-65 120</b>	<b>-97 965</b>
	<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>
	Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
	<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>
	<b>Résultat groupe</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>

### 5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	197 685	314 497
Plus ou moins-values de cession	492 875	-46 333
Impôts différés	-5 799	17 465
Autres		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>-955 563</b>	<b>375 042</b>
Variation du BFR	1 875 784	169 434
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>920 221</b>	<b>544 476</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-216 160	-542 975
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	108 128	46 333
Variation des immobilisations financières		-7 896
Variation des actions propres		-183 955
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-108 032</b>	<b>-688 493</b>
Variation retenues de garantie liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	600 000	1 000 000
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 333 740	-1 572 463
Dividendes versés		-236 560
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-733 740</b>	<b>-809 023</b>
Incidence des variations de taux de change	50 474	61 579
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>128 923</b>	<b>-891 461</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-1 672 018</b>	<b>-780 560</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-1 543 088</b>	<b>-1 672 018</b>

## 6. Principes comptables et notes annexes

### 6.1 Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 du groupe UPERGY sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Le règlement ANC 2024-05 du 3 octobre 2024, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 dont les principales évolutions portent sur les écarts d'acquisition négatifs (badwill) et sur la méthode applicable aux regroupements entre les entités sous contrôle commun, n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS. Le référentiel français a été retenu par UPERGY.

Conformément à l'évolution de réglementation comptable, la société applique, à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

#### Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- Changement appliqué : Les éléments qui étaient auparavant classés en résultat exceptionnel, mais qui relèvent désormais de l'activité courante ou récurrente, sont présentés dans les rubriques appropriées du compte de résultat (par exemple, charges ou produits d'exploitation).
- Impact sur les états financiers : L'application du nouveau règlement a entraîné une augmentation/diminution des charges d'exploitation de 689 596€ et des produits d'exploitation de 131 047€. Le résultat exceptionnel de l'exercice est à 0 € contre - 152 682€ pour l'exercice précédent.
- Au 31 décembre 2024, des produits et charges avaient été reconnus par la société dans son résultat exceptionnel. L'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers sur cet exercice aurait conduit à une présentation différente de ces éléments.

#### Suppression de la technique du transfert de charges :

- Changement appliqué : Les transferts de charges, qui étaient auparavant comptabilisés en produits (compte 79), sont désormais directement imputés en diminution des charges correspondantes (par exemple, charges de personnel, charges externes, etc.) ou comptabilisés dans d'autres comptes de produits (comptes 708, 758 ou 757).
- Impact sur les états financiers : Les produits d'exploitation ont diminué de 41 165€ en raison de ce changement de réglementation. Les charges concernées ont été réduites de 41 165€ ce qui n'a pas d'impact sur le résultat net global.

### 6.2 Permanence des méthodes

Conformément à l'application de l'ANC 2020-01, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont plus portés au résultat. En revanche, les pertes de change latentes sont provisionnées en charge. Les impacts de l'application de cette nouvelle réglementation ne sont pas significatifs.

### 6.3 Faits marquants

La Société a dû faire face aux conséquences des tensions internationales notamment sur le fret maritime. L'allongement significatif des délais d'acheminement ont entraîné sur certaines références des ruptures produits et un manque à gagner en termes de chiffre d'affaires sur le premier semestre,

Le déploiement de la nouvelle infrastructure de la plateforme WEB n'a pas pu se poursuivre conformément au calendrier envisagé, une telle situation a occasionné une perte significative de chiffre d'affaires sur cette année,

Début 2025, un Directeur des ventes a intégré Hawk-Woods afin de redynamiser le chiffre d'affaires de la structure,

Un Directeur commercial France a pris ses fonctions au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour assurer la coordination des directeurs et amener l'impulsion dans les ventes,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, 6 magasins succursales (5 magasins parisiens et le magasin de Toulouse) ont été cédés à des collaborateurs UPERGY qui ont souhaité créer leur propre structure. Ces magasins sont dorénavant exploités sous la forme de « corner » aux couleurs de la marque 1001 PILES BATTERIES,

La DSI a poursuivi son programme de déploiement de transformation de nos systèmes informatique par le biais de divers projets : migration vers Office 365, changement du logiciel antispam, équipement d'ordinateurs portables pour tous les collaborateurs,

L'atelier de production du site de Solihull a été transféré sur notre site industriel de la Tunisie,

Dans le cadre d'une réorganisation de la force commerciale sur ENIX ENERGIES, il a été mis fin aux contrats des agents commerciaux.

Une charge financière a été passée pour 350.000€ dont la Direction n'a eu connaissance que tardivement. Des explications sur cette charge ont été demandées, par la Direction, au Directeur Financier qui en est à l'origine. Celui-ci ne s'est pas présenté au Comité d'Audit qui s'est tenu le 26.03.2026 en vue de d'arrêter les comptes. Le Directeur Financier a été licencié en date du 29.12.2025 et son préavis s'est terminé le 27.03.2026.

### 6.4 Evènements postérieurs à la clôture

Dans le prolongement de la cession des 6 magasins, le magasin de Lyon a été cédé le 1er janvier 2026 dans les mêmes conditions.

La société peut être confrontée, au cours de l'exercice, à des tensions significatives en matière d'approvisionnement, en lien avec les perturbations affectant le transport maritime dans le contexte de la crise au Moyen-Orient. Ces difficultés peuvent engendrer des retards de livraison, une moindre visibilité sur les délais et, dans certains cas, une hausse des coûts logistiques.

Par ailleurs, la société fait face à des difficultés de recrutement persistantes touchant plusieurs de ses services, ce qui est susceptible d'impacter temporairement son niveau d'activité et son efficacité opérationnelle.

La Direction reste pleinement mobilisée afin de limiter les effets de ces contraintes, notamment par la diversification des sources d'approvisionnement et le renforcement des actions de recrutement.

### 6.5 Dividendes

En 2025, la société n'a pas versé de dividendes au titre de l'exercice 2024.

## 6.6 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Nationalité	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
<b>UPERGY SA</b> 314 Allée des Noisetiers 69760 LIMONEST	Française	LYON 409 101 706	100%	Globale
<b>UPERGY LIMITED</b> Unit 2, Focus Park Ashbourne Way B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	02045875 England and Wales	100%	Globale
<b>UPERGY IBERIA SL</b> Pol. Ind. Cami Ral Carrer Miquel Servet, 9 08850 GAVA	Espagnole	B 65279432	100%	Globale
<b>VDI ITALIA SRL</b> Bicocca, Via Libero Temolo 4 MILANO, 20126	Italienne	CF 08252380962	100%	Globale
<b>UPERGY GmbH</b> Worringer Straße 30 50676 KOLN	Allemande	HRB 70266	100%	Globale
<b>UPERGY LIMITED</b> 601 Prince's Building Chater Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100%	Globale
<b>UPERGY SUARL</b> Rue Haroun El Rachid 2085 Douar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	1167199K	100%	Globale
<b>SI UPERGY SUARL</b> 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	1426751F	100%	Globale
<b>HAWK-WOODS LIMITED</b> Unit 8, Fairwood Industrial Estate Leacon Road ASHFORD TN23 4FD	Anglaise	02640939 England and Wales	100%	Globale
<b>ENERSTONE SAS</b> 1130 rue de la Piscine 38402 ST MARTIN D'HERES	Française	GRENOBLE 789 316 163	20,31%	Mise en équivalence

Toutes les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale.

La société ENERSTONE, société dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 dont les chiffres sont consolidés par mise en équivalence. La société ENERSTONE a été placée, par le Tribunal de Commerce de Grenoble, en procédure de sauvegarde de justice le 20 décembre 2023. Par jugement du 17 décembre 2024, un plan de sauvegarde d'une durée de 10 ans a été arrêté.

Les sociétés suivantes sont exclues du périmètre de consolidation de Groupe :

- La société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- La société BATRIBOX (anciennement dénommée SCRELEC) : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2025, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'ENERSTONE, toutes les filiales de la société UPERGY étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2025.

## 6.7 Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres de la Société ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

A la date du 31/12/2025, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 257 021 actions pour un prix de revient total de 583 344 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

		31/12/2024	Mouvements 2025			31/12/2025
			Achats	Ventes	Moins value	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	16 526	2 339	-18 865	0	0
	Montant	61 186	4 520	-65 706	0	0
Contrat de rachat	Nombre de titres	238 156	18 865		0	257 021
	Montant	524 824	58 520		0	583 344
<b>Total</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>254 682</b>	<b>21 204</b>	<b>-18 865</b>	<b>0</b>	<b>257 021</b>
	<b>Montant</b>	<b>586 010</b>	<b>63 040</b>	<b>-65 706</b>	<b>0</b>	<b>583 344</b>

## 6.8 Ecart de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- (1) les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- (2) les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- (3) les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2025	Taux moyen 2024	Taux de clôture au 31/12/2025	Taux de clôture au 31/12/2024
<b>GBP</b>	0,8567	0,8450	0,8726	0,8292
<b>TND</b>	3,3789	3,3613	3,3925	3,3065
<b>HKD</b>	8,8217	8,4315	9,1464	8,0686
<b>CNY</b>	8,1099	7,7733	8,2262	7,5833

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

## 6.9 Immobilisations incorporelles

### 6.9.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

La société 1000 et une Piles acquise en 1999 a fait l'objet de fusion absorption par UPERGY en 2000. Le traité de fusion portant sur cette opération a fait ressortir la valorisation de fonds de commerce ; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les fonds de commerce sont assimilés à l'écart d'acquisition et suivent le même traitement.

Les différentes acquisitions et fonds de commerce ont fait ressortir les écarts suivants :

• ALL BATTERIES	1 808 264 €
• VDI CHINA	2 831 €
• MICROBATT	173 370 €
• HAWK-WOODS	2 716 413 €
• ENERSTONE	227 385 €
• 1001 PILES	2 370 066 €

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>4 366 775</b>	<b>0</b>	<b>142 177</b>	<b>4 224 598</b>

Un écart d'acquisition est identifié dès lors que le coût d'acquisition des titres est supérieur à l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les fonds de commerce sont assimilés à l'écart d'acquisition et suivent le même traitement.

En application du règlement 2015-08, applicable pour la première fois sur l'exercice 2016, la Direction a estimé que les écarts d'acquisition existants avaient une durée de vie non limitée et que par conséquent il n'y avait pas lieu de poursuivre le plan d'amortissement sur 10 ans découlant de l'application des règles comptables antérieures.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée notamment en fonction de la rentabilité et des perspectives des sociétés concernées en utilisant la méthode des Discounted Cash-Flow.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice au 31/12/2025.

### 6.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie

Logiciels : Linéaire 5 ans

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du Groupe sont amortis sur 8 ans.

## 6.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Constructions	Linéaire	15 ans
Matériels et installations techniques :	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements :	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique :	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire	3 ans
Mobilier :	Linéaire	3 à 10 ans

## 6.11 Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

## 6.12 Stocks

Pour des raisons pratiques, les stocks sont évalués dans un premier temps au dernier de prix de revient. Une revalorisation au PMP est effectuée à la clôture.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

## 6.13 Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## 6.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

## 6.15 Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les harmoniser avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2025 pour les engagements de retraite et pour l'activation du déficit fiscal reportable d'UPERGY SA est de 25%.

## 6.16 Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du Groupe UPERGY.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de rotation du personnel et taux d'augmentation salariale réels du Groupe UPERGY, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus des autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,80 %

- âge conventionnel de départ : 67 ans, droits acquis :

- cadres : - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non-cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1,00 %

<b>Taux de rotation du personnel (Moyenne sur 4 ans)</b>	<b>Cadres</b>	<b>Non Cadres</b>
18 à 30 ans	0,00%	19,25%
31 à 40 ans	15,55%	17,48%
41 à 50 ans	8,73%	13,39%
51 à 63 ans	4,94%	4,76%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

## 7. Principaux postes du bilan

### 7.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	7 442 404				-142 177	7 300 227
Concessions, brevets et droits similaires	338 794				-1 096	337 698
Fonds commercial	827 578		479 808		-16 495	331 275
Autres immobilisations incorporelles	2 102 795	99 273			-4 801	2 197 267
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>10 711 571</b>	<b>99 273</b>	<b>479 808</b>	<b>0</b>	<b>-164 569</b>	<b>10 166 467</b>

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	3 075 629					3 075 629
Concessions, brevets et droits similaires	249 061	2 004			-1 096	249 969
Fonds commercial	299 668	45 734	255 352			90 050
Autres immobilisations incorporelles	1 774 613	97 457			-4 796	1 867 274
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>5 398 971</b>	<b>145 195</b>	<b>255 352</b>	<b>0</b>	<b>-5 892</b>	<b>5 282 922</b>

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 366 775	0	0	0	-142 177	4 224 598
Concessions, brevets et droits similaires	89 733	0	2 004	0	0	87 729
Fonds commercial	527 910	0	270 190	0	-16 495	241 225
Autres immobilisations incorporelles	328 182	1 816	0	0	-5	329 993
<b>Valeurs nettes</b>	<b>5 312 600</b>	<b>1 816</b>	<b>272 194</b>	<b>0</b>	<b>-158 677</b>	<b>4 883 545</b>

### 7.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0					0
Installations techniques, matériel, outillage	705 202	34 145			-16 762	722 585
Autres immobilisations corporelles	3 890 156	136 324	193 685		-51 201	3 781 594
Immobilisations en cours	99 273	65 101	99 273		-36	65 065
<b>Immobilisations Corporelles brutes</b>	<b>4 694 631</b>	<b>235 570</b>	<b>292 958</b>	<b>0</b>	<b>-67 999</b>	<b>4 569 244</b>

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0					0
Installations techniques, matériel, outillage	565 412	76 695			-16 480	625 627
Autres immobilisations corporelles	2 639 982	237 765	142 140		-23 478	2 712 128
Immobilisations en cours	0					0
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>3 205 394</b>	<b>314 460</b>	<b>142 140</b>	<b>0</b>	<b>-39 958</b>	<b>3 337 755</b>

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériel, outillage	139 790	-42 550	0	0	-282	96 958
Autres immobilisations corporelles	1 250 174	-101 441	51 545	0	-27 722	1 069 466
Immobilisations en cours	99 273	65 101	99 273	0	-36	65 065
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 489 237</b>	<b>-78 890</b>	<b>150 818</b>	<b>0</b>	<b>-28 040</b>	<b>1 231 489</b>

### 7.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13 630				-6	13 624
Autres immobilisations financières	377 134	6 383	97 972		108 734	394 279
Créances rattachées à des participations	133 564				-107 469	26 095
<b>Immobilisations Financières brutes</b>	<b>524 328</b>	<b>6 383</b>	<b>97 972</b>	<b>0</b>	<b>1 259</b>	<b>433 998</b>

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	6 010					6 010
Autres immobilisations financières	38 808		38 808			0
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>70 913</b>	<b>0</b>	<b>38 808</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 105</b>

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	7 620	0	0	0	-6	7 614
Autres immobilisations financières	338 326	6 383	59 164	0	108 734	394 279
Créances rattachées à des participations	107 469	0	0	0	-107 469	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>453 415</b>	<b>6 383</b>	<b>59 164</b>	<b>0</b>	<b>1 259</b>	<b>401 893</b>

### 7.4 Participation mise en équivalence

Le montant de l'écart d'acquisition correspondant aux titres mis en équivalence s'élève à 227 385€, il a été intégré sur la ligne écart d'acquisition. Les titres mis en équivalence concernent la société ENERSTONE et a été déprécié à 100%.

La quote-part de résultat de la société mise en équivalence est nulle sur 2025. Ainsi les participations mises en équivalence sont nulles au 31/12/2025.

### 7.5 Actifs circulants

En EUR	Valeur brute 31/12/2025	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/2025
Matières premières, approvisionnements	48 893				48 893
Produits intermédiaires finis	568 817				568 817
Marchandises	11 028 167	-2 194 368	233 554	9 443	9 076 796
<b>Sous-total Stocks et en-cours</b>	<b>11 645 877</b>	<b>-2 194 368</b>	<b>233 554</b>	<b>9 443</b>	<b>9 694 506</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>337 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>337 146</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés et comptes de régularisations</b>	<b>8 411 272</b>	<b>-279 039</b>	<b>4 644</b>	<b>1 358</b>	<b>8 138 235</b>
Actifs d'impôts différés	352 454				352 454
Autres créances	1 838 695				1 838 695
<b>Sous-total Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 191 149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 191 149</b>

## 7.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture 2025
<b>Provision sur immo. Incorporelles</b>	<b>299 668</b>	<b>45 734</b>	<b>-255 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 050</b>
Provision fonds commercial	299 668	45 734	-255 352			90 050
<b>Provisions sur immobilisations financières</b>	<b>70 913</b>	<b>0</b>	<b>-38 808</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 105</b>
Provisions sur titres non consolidés	6 010					6 010
Provisions sur autres immo. Financières	64 903		-38 808			26 095
<b>Provisions Actif circulant</b>	<b>1 780 693</b>	<b>692 716</b>	<b>-238 198</b>	<b>0</b>	<b>-10 801</b>	<b>2 224 411</b>
Provisions sur stocks	1 624 607	569 761	-233 554		-9 443	1 951 371
Provisions sur créances clients	156 086	122 955	-4 644		-1 358	273 039
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>496 509</b>	<b>305 072</b>	<b>-272 146</b>	<b>0</b>	<b>-11 141</b>	<b>518 294</b>
Provisions pour risques	40 813	32 000	-40 813			32 000
Provisions pour pertes de change	371 810	237 953	-231 333		-11 141	367 289
Provisions pour IDR	83 886	35 119				119 005
Provisions pour charges	0					0
<b>Total</b>	<b>2 647 783</b>	<b>1 043 522</b>	<b>-804 504</b>	<b>0</b>	<b>-21 942</b>	<b>2 864 860</b>

Dont dotations et reprises d'exploitation

805 569 -534 363

Dont dotations et reprises financières

237 953 -270 141

Dont dotations et reprises exceptionnelles

0 0

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour risques	40 813	40 813	0
Provisions sur autres immo. Financières	38 808	38 808	0
Provisions sur titres non consolidés	0	0	0
Provision sur immo. Incorporelles	255 352	255 352	0
Provisions sur stocks	233 554	233 554	0
Provisions sur créances clients	4 644	4 644	0
Provisions pour pertes de change	231 333	231 333	0
Provisions pour retraites	0	0	0
<b>Total</b>	<b>804 504</b>	<b>804 504</b>	<b>0</b>

## 7.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres 2023</b>	<b>2 886 040</b>	<b>7 921 475</b>	<b>3 647 499</b>	<b>597 807</b>	<b>-521 200</b>	<b>14 531 621</b>
Distributions de dividendes		-236 561				-236 561
Résultat N-1			597 807	-597 807		0
Résultat de l'exercice				89 413		89 413
Variations des écarts de conversion			75 727		290 862	366 589
Variations liées aux actions propres			-183 955			-183 955
Autres variations		-788 754	671 420			-117 334
<b>Capitaux propres 2024</b>	<b>2 886 040</b>	<b>6 896 160</b>	<b>4 808 498</b>	<b>89 413</b>	<b>-230 338</b>	<b>14 449 773</b>
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			89 413	-89 413		0
Résultat de l'exercice				-1 640 324		-1 640 324
Variations des écarts de conversion					-321 042	-321 042
Variations liées aux actions propres						0
Autres variations			2 679			2 679
<b>Capitaux propres 2025</b>	<b>2 886 040</b>	<b>6 896 160</b>	<b>4 900 590</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>-551 380</b>	<b>12 491 086</b>

## 7.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Cumul des résultats sociaux	-1 954 283	7 626 399
Elimination dividendes		-8 278 057
Elimination autres provisions	343 318	700 389
Dotations/Reprises provisions pour charges	-35 119	79 740
Variation des impôts différés	5 799	-17 465
Retraitement des différences de change latentes		
Harmonisation des amortissements		-892
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux		
Ecritures non passées en social		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Autres retraitements	-39	-20 701
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>Total</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>

## 7.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 419 489	3 152 398
Concours bancaires courants	3 685 954	4 156 875
Intérêts courus non échus	0	2 348
Participations des salariés	95 597	94 080
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>6 201 040</b>	<b>7 405 701</b>
Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes à moins d'un an	6 150 852	6 586 212
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	50 188	819 489
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>6 201 040</b>	<b>7 405 701</b>

Après deux ans de différé, les 4 prêts Garantis par l'Etat (P.G.E) ont commencé à être remboursés à compter du second semestre 2022.

## 7.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fiscales	1 084 244	749 886
Dettes sociales	423 942	725 239
Autres dettes	1 269 595	1 366 614
Dettes sur immos et comptes rattachés	0	35 116
Comptes de régularisations	125 397	0
<b>Total</b>	<b>2 903 178</b>	<b>2 876 855</b>

## 8. Principaux postes du compte de résultat

### 8.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2025	%	31/12/2024	%	31/12/2023	%
France	22 433 991	52,6%	22 345 814	52,1%	23 024 845	51,7%
Hors France & export	20 193 221	47,4%	20 550 780	47,9%	21 510 724	48,3%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 627 212</b>	<b>100,0%</b>	<b>42 896 594</b>	<b>100,0%</b>	<b>44 535 569</b>	<b>100,0%</b>

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2025	%	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Marchandises	41 435 796	97,2%	41 932 970	97,8%	43 470 410	97,6%
Services	1 191 416	2,8%	963 624	2,2%	1 065 159	2,4%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 627 212</b>	<b>100,0%</b>	<b>42 896 594</b>	<b>100,0%</b>	<b>44 535 569</b>	<b>100,0%</b>

Contribution de chaque société, en EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2025	% de chiffre d'affaires réalisé 2024	Chiffre d'affaires réalisé 2024	% de chiffre d'affaires réalisé 2022	Chiffre d'affaires réalisé 2023	% de chiffre d'affaires réalisé 2021
UPERGY SA (FR)	24 450 024	57%	24 204 737	56%	24 715 136	58%
UPERGY LIMITED (GB)	13 570 539	32%	13 890 896	34%	15 090 576	35%
HAWK-WOODS (GB)	1 910 875	4%	1 863 067	4%	2 030 898	5%
UPERGY IBERA (ES)	2 493 874	6%	2 530 450	6%	2 357 454	5%
UPERGY GmbH (DE)	205 594	0%	289 559	1%	329 203	1%
SI UPERGY (TU)	0	0%	0	0%	0	0%
Succursale belge	0	0%	0	0%	0	0%
VDI ITALIA	0	0%	11 650	0%	11 850	0%
UPERGY CHINA	-31	0%	0	0%	0	0%
UPERGY SARL (TU)	-3 663	0%	106 235	0%	452	0%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 627 212</b>	<b>100%</b>	<b>42 896 594</b>	<b>101%</b>	<b>44 535 569</b>	<b>104%</b>

### 8.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

En nombre de salariés	31/12/2025	31/12/2024
Employés	162	180
Techniciens / AM	52	57
Cadres	37	42
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>279</b>
En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du personnel	7 266 056	7 336 528
Charges sociales	2 165 507	2 334 705
<b>Total</b>	<b>9 431 563</b>	<b>9 671 233</b>

### 8.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur créances clients	4 644	225
Provisions sur stocks	233 543	222 203
Provisions pour autres charges	79 621	79 740
Depreciation immo. Incorporelles	255 352	
<b>Total</b>	<b>573 159</b>	<b>302 168</b>
Dotations en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Amortissements	413 183	470 909
Provision fonds commercial	45 734	
Provisions sur créances clients	122 955	61 286
Provisions sur stocks	569 761	242 904
Provisions pour autres charges	67 119	40 813
<b>Total</b>	<b>1 218 752</b>	<b>815 912</b>

### 8.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Total des produits d'exploitation	43 491 116	43 454 827
Total des charges d'exploitation	44 213 298	42 918 975
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-722 182</b>	<b>535 852</b>

### 8.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Reprise sur provisions	231 331	350 315
Gains de change	111 443	201 548
Ecart de conversion	0	0
Autres produits financiers	17 226	7 818
<b>Total des produits financiers</b>	<b>360 000</b>	<b>559 681</b>
Pertes de change	293 986	65 015
Dotations provisions sur risques et charges financières	237 953	234 781
Intérêts et charges financières	681 083	455 677
Ecart de conversion		
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 213 022</b>	<b>755 473</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-853 022</b>	<b>-195 792</b>

## 8.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	6 595
Autres produits exceptionnels	0	48 372
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>54 967</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	112 734
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0	0
Dotations aux provisions	0	94 915
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>207 649</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-152 682</b>

## 8.7 Impôts sur les sociétés

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôt courante	70 919	80 500
Charge d'impôt différée	-5 799	17 465
<b>Total</b>	<b>65 120</b>	<b>97 965</b>

Preuve d'impôt, En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant IS	-1 575 204	187 875
<b>IS Théorique</b>	<b>395 660</b>	<b>-67 221</b>
Ecart de taux d'imposition	0	-11 491
Différences permanentes	5 799	-17 465
Crédit impôt	0	0
Ecritures de consolidation non fiscalisées	0	98 974
Déficit antérieur non activé	0	0
Déficit sur l'exercice	-408 341	-83 994
Autres	-58 238	-16 767
<b>IS Comptabilisé</b>	<b>-65 120</b>	<b>-97 965</b>

## 8.8 Rémunérations des dirigeants

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2025, la somme 227 115 € pour l'exercice de son mandat.

## 8.9 Engagements hors bilan

Vente à terme GBP/EUR :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	4 640 000	4 640 000	0,8990
<b>Total</b>	<b>4 640 000</b>	<b>0</b>	

Vente à terme GBP/USD :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	3 800 000	3 800 000	1,26
<b>Total</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	

Gage sur stock

En EUR	31/12/2025
Engagements donnés	
Gage sur stock	1 600 000

### 8.10 Transactions entre les parties liées

Aucune transaction conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

### 8.11 Honoraires des contrôleurs légaux

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 32 500 € pour UPERGY SA au titre du contrôle légal des comptes,
- 33 503 € pour l'audit des filiales intégrées globalement.

Soit un total de 66 003 euros (honoraires figurant au compte de résultat).

## 9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2025

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « 2.1 Principes Comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés relatif au changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 concernant la modernisation du plan comptable général.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 4 224 598 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note « 2.9.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note « 2.9.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.
- La note « 2.12 Stocks » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks. Nous avons vérifié par sondage le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Saint-Etienne et Villeurbanne, le 27 avril 2026

Pour AXENS AUDIT  
Commissaire aux comptes

Pour ORFIS  
Commissaire aux comptes

Benoît PERIN  
Commissaire aux comptes

Amaury VANOYE  
Commissaire aux comptes

## 10. Comptes annuels sociaux UPERGY relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025

### 10.1 Actif

Actif en EUR	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 770 707</b>	<b>2 141 804</b>	<b>2 628 903</b>	<b>2 898 604</b>
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	295 513	207 784	87 729	89 733
Fonds commercial	2 386 191	307 031	2 079 160	2 349 350
Autres immobilisations incorporelles	2 089 003	1 626 989	462 013	459 521
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 675 537</b>	<b>2 262 810</b>	<b>412 727</b>	<b>559 657</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	339 002	262 075	76 927	89 933
Autres immobilisations corporelles	2 280 312	2 000 735	279 578	370 451
Immobilisations en cours	56 222		56 222	99 273
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 270 389</b>	<b>2 213 756</b>	<b>4 056 633</b>	<b>3 940 635</b>
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	4 922 125	1 886 085	3 036 040	3 036 040
Créances rattachées à des participations	407 700	356 036	51 664	51 663
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	940 564	28 365	968 929	852 932
<b>Actif immobilisé</b>	<b>13 716 633</b>	<b>6 618 370</b>	<b>7 098 263</b>	<b>7 398 896</b>
<b>Stock et en-cours</b>	<b>9 067 395</b>	<b>1 727 094</b>	<b>7 340 301</b>	<b>7 936 754</b>
Matières premières, approvisionnements	40 473		40 473	33 194
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 026 921	1 727 094	7 299 828	7 903 560
Avances et acomptes versés sur commandes	227 106		227 106	398 117
<b>Créances</b>	<b>16 613 048</b>	<b>4 704 813</b>	<b>11 908 236</b>	<b>12 845 412</b>
Clients et comptes rattachés	6 565 031	172 614	6 392 417	6 631 274
Charges constatées d'avances	285 950		285 950	273 646
Autres créances	9 762 067	4 532 199	5 229 868	5 940 492
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>900 045</b>		<b>900 045</b>	<b>1 079 813</b>
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme				
Jetons financiers détenus				
Disponibilités	900 045		900 045	1 079 813
<b>Actif circulant</b>	<b>26 807 594</b>	<b>6 431 906</b>	<b>20 375 688</b>	<b>22 260 096</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	216 714		216 714	148 560
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>216 714</b>		<b>216 714</b>	<b>422 206</b>
<b>Total Actif</b>	<b>40 740 941</b>	<b>13 050 277</b>	<b>27 690 664</b>	<b>29 807 552</b>

## 10.2 Passif

Passif en Euros	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel (Dont versé : 2 886 040)	2 886 040	2 886 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 896 160	6 896 160
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 301 587	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	<b>(1 810 425)</b>	<b>3 301 587</b>
<b>Total situation nette</b>	<b>11 570 738</b>	<b>13 381 162</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux propres</b>	<b>11 570 738</b>	<b>13 381 162</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Autres fonds propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	248 714	176 776
Provisions pour charges		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>248 714</b>	<b>176 776</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 505 083	6 255 039
Emprunts et dettes financières divers	4 441 168	2 941 785
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	212 136	212 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 328 320	5 110 781
Dettes fiscales et sociales	599 386	994 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	784 405	714 731
Produits constatés d'avance	715	
Instruments financiers à terme		
<b>Dettes</b>	<b>15 871 213</b>	<b>16 228 715</b>
Écarts de conversion passif		20 899
<b>Total Passif</b>	<b>27 690 664</b>	<b>29 807 552</b>

## 10.3 Compte de résultat

En Eur	2025 - 12 mois	2024
	Total	12 mois
Ventes de marchandises	28 427 901	29 136 127
Production vendue :-biens		
Production vendue :- services	3 120 929	3 132 579
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>31 548 830</b>	<b>32 268 706</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	0	4 000
Reprises sur dépréciations et provisions	528 066	302 115
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	108 032	
Autres produits	114 849	49 708
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>32 299 777</b>	<b>32 624 529</b>
<b>Charges externes</b>	<b>24 721 156</b>	<b>24 581 223</b>
Achats de marchandises	17 264 819	17 372 400
Variation de stock (marchandises)	336 317	461 022
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	858 945	398 816
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(7 279)	182
Autres achats et charges externes	6 268 354	6 348 803
Impôts, taxes et versements assimilés	322 219	312 426
Salaires	4 689 523	4 819 430
Cotisations sociales	1 769 579	1 980 067
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>862 176</b>	<b>495 811</b>
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	220 801	282 154
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	45 734	
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	563 641	183 657
Dotations aux provisions	32 000	30 000
<b>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</b>	<b>623 313</b>	
<b>Autres charges</b>	<b>154 663</b>	<b>28 423</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>33 142 630</b>	<b>32 217 380</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-842 853</b>	<b>407 150</b>
<b>Opération en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>	<b>654 096</b>	<b>4 626 317</b>
Produits financiers de participations	251 533	3 902 643
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 623	6 024
Reprises sur dépréciations et provisions	315 458	563 916
Différences positives de change	81 483	153 734
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Charges financières</b>	<b>1 563 430</b>	<b>1 670 830</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	728 714	1 106 093
Intérêts et charges assimilées	573 171	503 019
Différences négatives de change	261 545	61 719
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Résultat financier</b>	<b>(909 334)</b>	<b>2 955 487</b>
<b>Résultat courant avant Impôt</b>	<b>-1 752 187</b>	<b>3 362 637</b>

## Compte de résultat suite

En EUR	2025	2024
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>54 138</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>115 188</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>(61 050)</b>
<b>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</b>		
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>58 238</b>	
<b>Total des produits</b>	<b>32 953 874</b>	<b>37 304 984</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>34 764 298</b>	<b>34 003 397</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 810 425 )</b>	<b>3 301 587</b>

### 10.4 Annexe aux comptes sociaux

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 27 690 664 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 31 548 830 Euros et dégageant une perte de 1 810 425 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

#### 10.4.1 Faits marquants

La Société a dû faire face aux conséquences des tensions internationales notamment sur le fret maritime. L'allongement significatif des délais d'acheminement ont entraîné sur certaines références des ruptures produits et un manque à gagner en termes de chiffre d'affaires sur le premier semestre,

Le déploiement de la nouvelle infrastructure de la plateforme WEB n'a pas pu se poursuivre conformément au calendrier envisagé, une telle situation a occasionné une perte significative de chiffre d'affaires sur cette année,

Un Directeur commercial France a pris ses fonctions au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour assurer la coordination des directeurs et amener l'impulsion dans les ventes,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, 6 magasins succursales (5 magasins parisiens et le magasin de Toulouse) ont été cédés à des collaborateurs UPERGY qui ont souhaité créer leur propre structure. Ces magasins sont dorénavant exploités sous la forme de « corner » aux couleurs de la marque 1001 PILES BATTERIES,

La DSI a poursuivi son programme de déploiement de transformation de nos systèmes informatique par le biais de divers projets : migration vers Office 365, changement du logiciel antispam, équipement d'ordinateurs portables pour tous les collaborateurs,

Dans le cadre d'une réorganisation de la force commerciale sur ENIX ENERGIES, il a été mis fin aux contrats des agents commerciaux.

Une charge financière a été passée pour 350.000€ dont la Direction n'a eu connaissance que tardivement. Des explications sur cette charge ont été demandées par la Direction, au Directeur Financier qui en est à l'origine. Celui-ci ne s'est pas présenté au Comité d'Audit qui s'est tenu le 26.03.2026 en vue de d'arrêter les comptes. Le Directeur Financier a été licencié en date du 29.12.2025 et son préavis s'est terminé le 27.03.2026.

#### 10.4.2 Événements post-clôture

Dans le prolongement de la cession des 6 magasins, le magasin de Lyon a été cédé le 1er janvier 2026 dans les mêmes conditions.

La société peut être confrontée, au cours de l'exercice, à des tensions significatives en matière d'approvisionnement, en lien avec les perturbations affectant le transport maritime dans le contexte de la crise au Moyen-Orient. Ces difficultés peuvent engendrer des retards de livraison, une moindre visibilité sur les délais et, dans certains cas, une hausse des coûts logistiques.

Par ailleurs, la société fait face à des difficultés de recrutement persistantes touchant plusieurs de ses services, ce qui est susceptible d'impacter temporairement son niveau d'activité et son efficacité opérationnelle.

La Direction reste pleinement mobilisée afin de limiter les effets de ces contraintes, notamment par la diversification des sources d'approvisionnement et le renforcement des actions de recrutement.

#### 10.4.3 Dividendes

En 2025, la société n'a pas versé de dividendes au titre de l'exercice 2024.

#### 10.4.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable – première application du règlement ANC n°2022-06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ce règlement, ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les opérations et événements intervenus à compter de la date de première application sont comptabilisés selon les nouvelles règles, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs comptabilisés antérieurement à la date de première application continuent d'être évalués et présentés selon les méthodes comptables précédemment appliquées.

L'application de ce règlement n'a pas conduit à une modification des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

Les principaux changements concernent :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel.

Désormais, le résultat exceptionnel ne comprend que les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont la survenance est exceptionnelle au regard de l'activité normale de l'entité. Les éléments ne répondant pas à cette définition sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, selon leur nature.

- La suppression de la technique du transfert de charges

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, la technique du transfert de charges a été supprimée.

En conséquence, les produits et charges sont désormais comptabilisés selon leur nature économique, sans compensation, et enregistrés dans les comptes de charges ou de produits appropriés. Les remboursements, refacturations ou indemnités perçues sont présentés en produits, sans utilisation de comptes de transfert de charges.

Les informations présentées ci-après ont pour objet de permettre une meilleure compréhension des changements induits par l'application de ce nouveau règlement et de leurs impacts sur les principaux postes des comptes de l'exercice 2025.

Nature des impacts liés au changement de réglementation	Présentation selon le Règlement appliqué en 2025	Présentation selon les règles antérieures	Impact sur le résultat 2025 (€)
Produits de cession d'immobilisations	Résultat courant	Résultat exceptionnel	108 032
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	Résultat courant	Résultat exceptionnel	(623 313)
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	Résultat d'exploitation	Résultat exceptionnel	0
Remboursements de frais de personnel	Diminution des charges de personnel	Transferts de charges	38 449
<b>Impact de reclassement ANC2022-06</b>			<b>-476 832</b>

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

#### B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur :

- La définition du fonds commercial,
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée,
- Le mali technique de fusion.

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, depuis la clôture des comptes 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

#### C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Agencements, installations générales : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

#### *D. Participations*

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la Direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives de la participation.

#### *E. Stocks*

Pour des raisons pratiques, les stocks sont évalués dans un premier temps au dernier de prix de revient. Une revalorisation au PMP est effectuée à la clôture.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

#### *F. Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe.

#### *G. Provisions réglementées*

Néant.

#### *H. Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Vente à terme GBP/EUR :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	4 640 000	4 640 000	0,8990
<b>Total</b>	<b>4 640 000</b>	<b>0</b>	

Vente à terme GBP/USD :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	3 800 000	3 800 000	1,26
<b>Total</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	

### I. Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information figurant dans l'annexe des comptes consolidés, elle n'est pas à fournir au niveau de l'annexe d'UPERGY SA.

### J. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

### L. Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres de la Société ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

A la date du 31/12/2025, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 257 021 actions pour un prix de revient total de 583 344 €..

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2024	Mouvements 2025			31/12/2025
			Achats	Ventes	Moins-value	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	16 526	2 339	-18 865	0	0
	Montant	61 186	4 520	-65 706	0	0
Contrat de rachat	Nombre de titres	238 156	18 865		0	257 021
	Montant	524 824	58 520		0	583 344
<b>Total</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>254 682</b>	<b>21 204</b>	<b>-18 865</b>	<b>0</b>	<b>257 021</b>
	<b>Montant</b>	<b>586 010</b>	<b>63 040</b>	<b>-65 706</b>	<b>0</b>	<b>583 344</b>

## 10.5 Informations relatives au bilan

### 10.5.1 Immobilisations

Valeurs brutes, en EUR	Durée d'utilisation	Mode amortissement	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>5 151 242</b>	<b>99 273</b>	<b>479 807</b>	<b>4 770 707</b>
Matériel et outillages	3 à 10 ans	Linéaire	333 720	5 282		339 002
Installations et agencements divers	3 à 10 ans	Linéaire	1 538 157	9 225		1 547 382
Matériels de transport	3 ans	Linéaire	63 284	23 000	58 324	27 960
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	684 096	29 829	8 955	704 971
Immobilisations en cours			99 273	56 222	99 273	56 222
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>2 718 530</b>	<b>123 558</b>	<b>166 552</b>	<b>2 675 536</b>
Titres de participations et créances rattachées			5 329 824			5 329 824
Dépôts et cautionnements			446 046	5 480	94 306	357 220
Autres immobilisations financières			586 011		2 667	583 344
<b>Immobilisations financières</b>			<b>6 361 881</b>	<b>5 480</b>	<b>96 973</b>	<b>6 270 388</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>14 231 653</b>	<b>228 311</b>	<b>743 332</b>	<b>13 716 632</b>

## 10.5.2 Amortissements

Amortissements en EUR		31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 735 988</b>	<b>98 785</b>	<b>-</b>	<b>1 834 773</b>
Matériel et outillages		243 787	18 288		262 075
Installations et agencements divers		1 297 328	40 127		1 337 455
Matériels de transport		15 538	19 399	15 268	19 669
Matériel de bureau et informatique, mobilier		602 221	44 201	2 811	643 610
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>2 158 874</b>	<b>122 016</b>	<b>18 080</b>	<b>2 262 810</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 894 862</b>	<b>220 801</b>	<b>18 080</b>	<b>4 097 583</b>

## 10.5.3 Provisions

Provisions, en EUR	31/12/2024	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Provisions pour litiges	30 000	32 000	30 000		32 000
Provisions pour pertes de change	146 776	216 714	146 776		216 714
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>176 776</b>	<b>248 714</b>	<b>176 776</b>		<b>248 714</b>
Immobilisations incorporelles	516 649	45 734	255 352		307 031
Titres de participations et créances rattachées	1 886 085				1 886 085
Autres immobilisations financières	535 161		207 490		327 671
Stocks	1 459 679	466 677	199 263		1 727 094
Clients	80 293	96 964	4 644		172 613
Autres	4 020 199	512 000			4 532 199
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>8 498 066</b>	<b>1 121 375</b>	<b>666 749</b>		<b>8 952 693</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>8 674 843</b>	<b>1 370 089</b>	<b>843 525</b>		<b>9 201 407</b>

## 10.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances, en EUR	31/12/2025	À 1 an au plus	À plus d'1 an	31/12/2024
Créances rattachées à des participations	407 700		407 700	407 700
Autres immobilisations financières	940 564		940 563	1 032 057
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 348 264</b>		<b>1 348 262</b>	<b>1 439 757</b>
Clients douteux ou litigieux	352 708	352 708		132 771
Autres créances clients	6 212 323	6 212 323		6 578 797
Personnel et comptes rattachés	19 367	19 367		4 430
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				187
Impôts sur les bénéfices	38 653	38 653		96 891
Taxe sur la valeur ajoutée	286 466	286 466		265 538
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	2 343	2 343		25 006
Groupe et associés	9 104 272	9 104 272		9 025 360
Débiteurs divers	310 965	310 965		543 278
<b>Actif circulant</b>	<b>16 327 098</b>	<b>16 327 098</b>	<b>0</b>	<b>16 672 258</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>285 950</b>	<b>285 950</b>	<b>0</b>	<b>273 646</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 961 312</b>	<b>16 613 048</b>	<b>1 348 262</b>	<b>18 385 661</b>

Dettes, en EUR	31/12/2025	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					
- à un an maximum	3 685 594	3 685 594			4 102 641
- à + de un an	819 489	769 301	50 188		2 152 398
Emprunts et dettes financières divers	1 695 597	1 695 597			1 096 428
Fournisseurs et comptes rattachés	5 328 320	5 328 320			5 110 781
Personnel et comptes rattachés	33 968	33 968			365 317
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	301 446	301 446			286 141
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	239 473	239 473			273 107
Autres impôts, taxes et assimilés	24 499	24 499			69 800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés	2 745 571	2 745 571			1 845 357
Autres dettes	784 405	784 405			714 731
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	715	715			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>15 659 076</b>	<b>15 608 889</b>	<b>50 188</b>		<b>16 016 701</b>

### Précision sur les dettes

Dettes garanties par des sûretés réelles	Montant à la clôture de l'exercice	Montant Garanti
Gage sur stock Banque populaire	1 000 000	1 000 000
Gage sur stock Crédit Agricole	600 000	600 000

Emprunts	Montant souscrit en-cours de l'exercice	Montant remboursé
CAISSE EPARGNE 1,4M€		200 750
SG PGE 2M€		502 896
BRA PGE 1M€		251 424
CAISSE EPARGNE PGE 1M€		252 452
HSBC PGE 500K€		125 387
CREDIT AGRICOLE	600 000	
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>1 332 909</b>

### 10.5.5 Fonds commercial

Fonds commercial, en EUR	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Droit au bail	300 189		224 455	75 734
Fonds acquis	516 649		255 352	261 297
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 049 160			2 049 160
<b>Total</b>	<b>2 865 999</b>			<b>2 386 191</b>

### 10.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir, en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 257 645	1 817 315
Fournisseurs	282 764	394 346
Fiscal	0	25 006
Autres	9 000	10 000
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>1 549 408</b>	<b>2 246 667</b>

### 10.5.7 Charges à payer

Charges à payer, en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 383	95 714
Emprunts et dettes financières divers	22 971	18 994
<b>Dettes financières</b>	<b>98 354</b>	<b>114 708</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 494 044	3 350 466
Dettes fiscales et sociales	85 358	117 724
Clients	720 999	615 155
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>4 300 400</b>	<b>4 083 345</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>13 196</b>	<b>5 000</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>4 411 950</b>	<b>4 203 053</b>

### 10.5.8 Composition du capital social

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Nombre de titres	4 731 213			4 731 213
Valeur nominale	0,61			0,61

### 10.5.9 Tableau des variations des capitaux propres

En EUR	31/12/2024	Affectation de résultat	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital social	2 886 040				2 886 040
Prime d'émission, de fusion	6 896 160				6 896 160
Réserve légale	297 375				297 375
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	0	3 301 587			3 301 587
Résultat de l'exercice	3 301 587	-3 301 587		-1 810 425	-1 810 425
<b>Total capitaux propres</b>	<b>13 381 163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 810 425</b>	<b>11 570 738</b>

## 10.6 Informations relatives au compte de résultat

### 10.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En EUR	31/12/2025	%	31/12/2024	%
France	26 820 455	85,0%	27 009 064	83,7%
<i>dont ventes de marchandises</i>	25 939 426	82,2%	26 467 147	82,0%
<i>dont prestations de services</i>	881 028	2,8%	541 917	1,7%
Export et intracommunautaire	4 728 375	15,0%	5 259 642	16,3%
<i>dont ventes de marchandises</i>	2 488 475	7,9%	2 668 980	8,3%
<i>dont prestations de services</i>	2 239 900	7,1%	2 590 662	8,0%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>31 548 830</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 268 706</b>	<b>100,0%</b>

### 10.6.2 Charges et produit financiers

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts comptes courants	251 533	358 220
Dividendes		3 544 423
Autres intérêts	5 623	6 024
Reprises provision sur titres	315 458	563 916
Reprises provision sur Comptes courants		
Reprise provision sur écart de change latent créances et dettes		
Différences positives de changes	81 483	153 734
<b>Total des produits financiers</b>	<b>654 096</b>	<b>4 626 318</b>
Dot. provisions pour risques dont écart de conversion sur comptes courants	216 714	146 775
Dot. aux provisions titres auto-détenues		140 316
Dot. aux provisions des comptes courants	512 000	819 000
Intérêts comptes courants	327 609	503 019
Différences négatives de changes	261 545	61 720
Autres	245 562	
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 563 430</b>	<b>1 670 830</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-909 334</b>	<b>2 955 488</b>

### 10.6.3 Charges et produits exceptionnels

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opération de gestion		5 805
Produits de cession d'immobilisations		46 333
Produits sur cessions d'actions propres		
Autres		2 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>54 138</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		98 368
Pénalités et amendes		16 820
Dons		
Valeur nette comptable des immobilisations		
Charges sur cessions d'actions propres		
Dépréciation sur immobilisations incorporelles		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>115 188</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-61 050</b>

## 10.7 Autres informations

### 10.7.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En EUR	31/12/2025
Ecart de conversion Actif	216 714
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>216 714</b>
C3S et effort de construction	35 195
Provision pour risque financiers	216 714
Ecart de conversion Passif	0
Deficits reportables	3 779 451
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>4 031 361</b>
Impact accroissement et allègement dette future	-3 814 647
Dettes future d'impôt	-953 662

## 10.7.2 Engagements financiers et hors bilan

En EUR		31/12/2025
<b>Engagements donnés</b>		
Indemnité retraite		119 004
Gage sur stock		1 600 000
<b>Engagements reçus</b>		
Néant		

### Commentaires :

Le montant des engagements de retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus d'autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,80%

- âge conventionnel de départ : 67 ans, droits acquis :

- cadres :
  - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
  - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
  - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.
- non-cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1,00%

Taux de rotation du personnel (moyenne sur 4 ans)	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,00%	19,25%
31 à 40 ans	15,55%	17,48%
41 à 50 ans	8,73%	13,39%
51 à 63 ans	4,94%	4,76%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

### 10.7.3 Effectif moyen

En nombre de salariés	31/12/2025	31/12/2024
Employés	36	46
Techniciens / AM	40	41
Cadres	29	32
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>119</b>

### 10.7.4 Rémunération des dirigeants

En EUR	Montants
Membres de l'organe d'administration	20 700
Membres des organes de direction	227 115
<b>Total</b>	<b>247 815</b>

### 10.7.5 Liste des filiales et des participations

En EUR	Capital	Réserves et report à nouveau	% détention	Valeur comptable des titres		Avances consenties	CA HT 2025	Résultat 2025	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
UPERGY LIMITED (GB)	148 434	4 869 907	100%	3 019 189	3 019 189	2 921 839	14 144 577	130 145	
UPERGY IBERIA SL (ES)	850 000	(3 249 451 )	100%	850 000	0	2 803 931	2 499 344	(192 706 )	
VDI ITALIA SARL (IT)	144 033	(31 259 )	100%	473 056	0	0	8 800	(500 )	
UPERGY GmbH (DE)	25 000	(2 486 235 )	100%	25 000	0	2 544 374	205 715	(97 126 )	
UPERGY LIMITED (HK)	16 663	407 892	100%	2 052	2 052	0	147 334	29 973	
UPERGY SARL (TN)	5 160	600 223	100%	7 299	7 299	0	658 255	37 068	
SI UPERGY SARL (TN)	276 077	(281 700 )	100%	276 078	0	250 669	0	(3 950 )	
ENERSTONE SAS (FR) (1)	180 000		20%	255 941	0		NC	NC	

# 11. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2025

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « 2.5 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relatif au changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 concernant la modernisation du plan comptable général.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « D. Participations » du paragraphe « 2.5 Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des filiales concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.

- La note « B. Fonds de commerce » du paragraphe « 2.5 Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrit pour la valorisation et la dépréciation des fonds de commerce. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des sociétés concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.
- La note « E. Stocks » du paragraphe « 2.5 Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks. Nous avons vérifié par sondage le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### *Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne et Villeurbanne, le 27 avril 2026

Pour AXENS AUDIT  
Commissaire aux comptes

Pour ORFIS  
Commissaire aux comptes

Benoît PERIN  
Commissaire aux comptes

Amaury VANOYE  
Commissaire aux comptes

## 12. Rapport de gestion du Conseil d'administration

**UPERGY**  
**Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €**  
**Siège social : 314, allée des Noisetiers, 69760 Limonest**  
**409 101 706 R.C.S. Lyon**

-----

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de la société UPERGY (ci-après la « Société »), de ses filiales (ci-après la/les « Filiale(s) ») et du groupe (ci-après le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- soumettre à votre approbation les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- soumettre à votre approbation la distribution de dividendes,
- vous demandez de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,
- soumettre à votre approbation le plan stratégique RSE 2026-2028.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social de UPERGY.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la Société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

## I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

### 1) Activité du Groupe

#### LE MARCHE

UPERGY est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables dans le domaine des piles & batteries.

Elle réalise ainsi des opérations de conception, d'assemblage et de distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par des forces de vente sédentaires et sur internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice, UPERGY a continué la mise en œuvre des plans d'action visant à accélérer progressivement la croissance et la rentabilité dans un contexte de crise économique.

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2025 s'élève à 42,6 M€ contre 42,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises et de services, selon la répartition suivante :

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Marchandises	41 435 796	97,2%	41 932 970	97,8%
Services	1 191 416	2,8%	963 624	2,2%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 627 212</b>	<b>100,0%</b>	<b>42 896 594</b>	<b>100,0%</b>

La répartition du chiffre d'affaires consolidé France/Export est la suivante :

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2025	%	31/12/2024	%
France	22 433 991	53 %	22 335 657	52 %
Hors France & export	20 193 221	47 %	20 560 937	48 %
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>42 627 212</b>	<b>100,0%</b>	<b>42 896 594</b>	<b>100,0%</b>

Le résultat consolidé Groupe fait ressortir une perte de 1 640 324 € au titre de l'exercice 2025 contre un bénéfice de 89 413 € au titre de l'exercice précédent.

#### LES FAITS MARQUANTS

- La Société a dû faire face aux conséquences des tensions internationales notamment sur le fret maritime. L'allongement significatif des délais d'acheminement ont entraîné sur certaines références des ruptures produits et un manque à gagner en termes de chiffre d'affaires sur le premier semestre,
- Le déploiement de la nouvelle infrastructure de la plateforme WEB n'a pas pu se poursuivre conformément au calendrier envisagé, une telle situation a occasionné une perte significative de chiffre d'affaires sur cette année,
- Début 2025, un Directeur des ventes a intégré Hawk-Woods afin de redynamiser le chiffre d'affaires de la structure,
- Un Directeur commercial France a pris ses fonctions au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour assurer la coordination des directeurs et amener l'impulsion dans les ventes,

- Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, 6 magasins succursales (5 magasins parisiens et le magasin de Toulouse) ont été cédés à des collaborateurs UPERGY qui ont souhaité créer leur propre structure. Ces magasins sont dorénavant exploités sous la forme de « corner » aux couleurs de la marque 1001 PILES BATTERIES,
- La DSI a poursuivi son programme de déploiement de transformation de nos systèmes informatique par le biais de divers projets : migration vers Office 365, changement du logiciel antispam, équipement d'ordinateurs portables pour tous les collaborateurs,
- L'atelier de production du site de Solihull a été transféré sur notre site industriel de la Tunisie,
- Dans le cadre d'une réorganisation de la force commerciale sur ENIX ENERGIES, il a été mis fin aux contrats des agents commerciaux.
- Une charge financière a été passée pour 350.000€ dont la Direction n'a eu connaissance que tardivement. Des explications sur cette charge ont été demandées par la Direction, au Directeur Financier qui en est à l'origine. Celui-ci ne s'est pas présenté au Comité d'Audit qui s'est tenu le 26.03.2026 en vue de d'arrêter les comptes. Le Directeur Financier a été licencié en date du 29.12.2025 et son préavis s'est terminé le 27.03.2026.

## **2) Activité de la Société mère UPERGY S.A.**

La Société exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2025, UPERGY S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 31 548 830 € contre un chiffre d'affaires de 32 268 707 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2025 une perte de 1 810 425 € contre un bénéfice net de 3 301 587 € au titre de l'exercice précédent.

La Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2025. Il en a été de même au titre de l'exercice précédent.

## **3) Activités et résultats des Filiales**

Nous vous exposons ci-après l'activité des Filiales.

### **➤ UPERGY Limited (GB)**

En 2025, cette société basée en Angleterre a réalisé un chiffre d'affaires de 14 144 577 € contre un chiffre d'affaires de 14 412 931 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé une perte s'élevant à 376 441 € contre un résultat positif de 4 553 947 € au cours de l'exercice précédent.

Cette société est Filiale de la Société depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste en l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée dans le lithium-ion.

### **➤ Hawk-Woods (GB)**

UPERGY via UPERGY Limited en Grande-Bretagne a acquis 100% du capital de la société anglaise le 1<sup>er</sup> février 2019. Elle est spécialisée dans la fabrication des systèmes de batteries pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 de 1 923 935 € contre 1 907 634 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de 46 762 € contre un profit de 202 421 € au titre de l'exercice précédent.

### **➤ UPERGY Ltd (HK)**

Cette société basée à Hong-Kong a été immatriculée le 8 mars 2006. Elle réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2025, son chiffre d'affaires s'est élevé à 147 334 € contre 154 407 € au cours de l'exercice précédent et a dégagé un profit net de 29 973 € contre une perte nette de 3 611 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY GmbH**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 205 715 € contre 289 559 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de 97 126 € contre une perte de 104 415 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY Iberia**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 2 499 344 € contre 2 562 328 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de 192 706 € contre une perte de 245 115 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien. La société est en sommeil depuis juin 2018.

Elle a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 8 800 € contre 11 650 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte nette de 500 € contre un profit de 22 677 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **SI UPERGY**

Cette société, créée en novembre 2015, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien. Elle a été mise en liquidation au début de l'année 2022.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025. Son résultat ressort en perte de 3 950 €.

➤ **UPERGY SARL**

Cette société, créée fin 2010 et localisée en Tunisie, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles vendus par les diverses entités du Groupe.

En 2025, elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 658 255 € pour 610 527 € au titre de l'exercice précédent et dégagé un profit de 37 068 € au titre de l'exercice 2024 contre une perte de 101 070 € au titre de l'exercice précédent.

## **II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

En 2025, la Société n'a pas comptabilisé de coûts de recherche et de développement.

## **III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **1. Présentation des comptes sociaux et consolidés**

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2025, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Conformément à l'évolution de réglementation comptable, la société applique, à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- Changement appliqué : Les éléments qui étaient auparavant classés en résultat exceptionnel, mais qui relèvent désormais de l'activité courante ou récurrente, sont présentés dans les rubriques appropriées du compte de résultat (par exemple, charges ou produits d'exploitation).

- Impact sur les états financiers : L'application du nouveau règlement a entraîné une augmentation/diminution des charges d'exploitation de 689 596 € et des produits d'exploitation de 131 047 €. Le résultat exceptionnel de l'exercice est à 0 € contre 152 682 € pour l'exercice précédent.
- Au 31 décembre 2024, des produits et charges avaient été reconnus par la société dans son résultat exceptionnel. L'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers sur cet exercice aurait conduit à une présentation différente de ces éléments.

#### Suppression de la technique du transfert de charges :

- Changement appliqué : Les transferts de charges, qui étaient auparavant comptabilisés en produits (compte 79), sont désormais directement imputés en diminution des charges correspondantes (par exemple, charges de personnel, charges externes, etc.) ou comptabilisés dans d'autres comptes de produits (comptes 708, 758 ou 757).
- Impact sur les états financiers : Les produits d'exploitation ont diminué de 41 165 € en raison de ce changement de réglementation. Les charges concernées ont été réduites de 41 165 € ce qui n'a pas d'impact sur le résultat net global.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

## **2. Comptes consolidés**

### **a) Périmètre de consolidation :**

Les Filiales inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe, et au sein duquel la Société UPERGY S.A. intervient en qualité de holding, sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
<b><u>UPERGY SA</u></b>	Commercialisation, Distribution et prestations de services aux Filiales	27-09-1996
<b><u>UPERGY LTD (GB)</u></b>	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
<b><u>HAWK-WOODS (GB)</u></b>	Fabrication de systèmes de batteries avancés en Grande-Bretagne	01-02.2019
<b><u>UPERGY LTD (HK)</u></b>	Sourcing	26-04-2007
<b><u>UPERGY GmbH (DE)</u></b>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
<b><u>UPERGY IBERIA SL (ES)</u></b>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
<b><u>UPERGY SARL (TN)</u></b>	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
<b><u>VDI ITALIA SRL</u></b>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
<b><u>SI UPERGY SARL (TN)</u></b>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015

Toutes les données des Filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale.

La société ENERSTONE, société dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 dont les chiffres sont consolidés par mise en équivalence. La société ENERSTONE a été placée, par le Tribunal de Commerce de Grenoble, en procédure de sauvegarde de justice le 20 décembre 2023. Par jugement du 17 décembre 2024, un plan de sauvegarde d'une durée de 10 ans a été arrêté.

Les sociétés suivantes sont exclues du périmètre de consolidation de Groupe :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société BATRIBOX (anciennement dénommée SCRELEC) : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les principaux chiffres ont été les suivants :

<b>Comptes consolidés, en EUR</b>	<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
Chiffre d'affaires net	42 627 212	42 896 594
Autres produits d'exploitation	863 904	558 233
Résultat d'exploitation	-722 182	535 854
Résultat financier	-853 022	-195 792
Résultat courant	-1 575 204	340 062
Résultat exceptionnel	0	-152 682
Participation	0	0
Impôt sur le résultat	-65 120	-97 967
Résultat des sociétés intégrées	-1 640 324	89 413
Résultats des sociétés mises en équivalences	0	0
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	0
<b>Résultat Groupe</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 12 491 086 € contre 14 449 773 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 29 020 830 € contre 31 965 586 € au titre de l'exercice précédent.

**3. Comptes sociaux de UPERGY SA et délais de paiements**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les chiffres suivants ont été atteints

<b>Comptes sociaux, en EUR</b>	<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
Chiffre d'affaires net	31 548 830	32 268 707
Produits d'exploitation	32 299 767	32 624 530
Charges d'exploitation	33 142 630	32 217 378
Résultat d'exploitation	(842 853)	407 150
Produits financiers	654 096	4 626 317
Charges financières	1 563 430	1 670 831
Résultat financier	(909 334)	2 955 487
Résultat courant avant impôt	(1 752 187)	3 362 637
Produits exceptionnels	0	54 138
Charges exceptionnelles	0	115 188
Résultat exceptionnel	0	-61 050
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	58 238	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(1 810 425)</b>	<b>3 301 587</b>

#### 4. Les délais de paiements

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

UPERGY	PARTIE FOURNISSEUR-ACHAT						PARTIE VENTE-CLIENT					
	article D 441. L 1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						article D 441. L 2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)
31/12/2025												
<b>(A) tranche de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	124					846	4 922					6 665
Montant total des factures HT	383 597	991 193	-19 004	15 251	207 180	1 194 620	3 184 828	382 833	185 490	54 631	398 801	1 021 754
Pourcentage des achats HT de l'exercice	2%	4%	0%	0%	1%	5%						
Pourcentage du CA de l'exercice							10%	1%	1%	0%	1%	3%
<b>(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées</b>							0%					
Nombre de factures exclues	0						0%					
Montant HT total des factures exclues	0						0%					
<b>C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>							0%					
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

UPERGY	PARTIE FOURNISSEUR-ACHAT						PARTIE VENTE-CLIENT					
	article D 441. L 1 : factures reçues non réglées à la date						article D 441. L 2 : factures émises non réglées à la date					
	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)
31/12/2024												
<b>(A) tranche de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	120					1 711	5 665					8 595
Montant total des factures HT	390 684	830 389	-90 749	-1 615	32 534	770 559	2 803 411	444 372	104 719	15 501	557 341	1 121 933
Pourcentage des achats HT de l'exercice	2%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA de l'exercice							9%	1%	0%	0%	2%	3%
<b>(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées</b>							0%					
Nombre de factures exclues	0						0%					
Montant HT total des factures exclues	0						0%					
<b>C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>							0%					
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société aux cours des cinq derniers exercices.

#### 5. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2025, l'endettement net consolidé est 4 058 174 € contre 4 920 842 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 12 491 086 € contre 14 449 773 € au titre de l'exercice précédent.

## Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 2 142 866 € au 31 décembre 2025 contre 2 484 859 € titre de l'exercice précédent. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

<b>Ventilation par type, en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 419 489	3 152 398
Concours bancaires courants	3 685 954	4 156 875
Intérêts courus non échus	0	2 348
Participations des salariés	95 597	94 080
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>6 201 040</b>	<b>7 405 701</b>

<b>Ventilation par échéance, en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts et dettes à moins d'un an	6 150 852	6 586 212
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	50 188	819 489
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>6 201 040</b>	<b>7 405 701</b>

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2025 et 2024.

<b>En EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-1 640 324</b>	<b>89 413</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	197 685	314 497
Plus ou moins-values de cession	492 875	-46 333
Impôts différés	-5 799	17 465
Autres		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>-955 563</b>	<b>375 042</b>
Variation du BFR	1 875 784	169 434
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>920 221</b>	<b>544 476</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-216 160	-542 975
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	108 128	46 333
Variation des immobilisations financières		-7 896
Variation des actions propres		-183 955
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-108 032</b>	<b>-688 493</b>
Variation retenue de garanties liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	600 000	1 000 000
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 333 740	-1 572 463
Dividendes versés		-236 560
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-733 740</b>	<b>-809 023</b>
Incidence des variations de taux de change	50 474	61 579
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>128 923</b>	<b>-891 461</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-1 672 018</b>	<b>-780 560</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-1 543 088</b>	<b>-1 672 018</b>

## 5. Gestion des risques financiers

### Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa Filiale britannique UPERGY Ltd tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa Filiale UPERGY Limited (GB).

L'essentiel des ventes du Groupe est facturé en Euros,

### Vente à terme GBP/EUR :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	4 640 000	4 640 000	0,8990
<b>Total</b>	<b>4 640 000</b>	<b>0</b>	

### Vente à terme GBP/USD :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2025	Taux nominal
Convera 2025	3 800 000	3 800 000	1,26
<b>Total</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	

### Risques de taux :

A ce jour, la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

### Risques clients :

En matière de risque clients, le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit et ce, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

## 6. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Comme les années précédentes, la Société continue de poursuivre la maîtrise de ses coûts visant à accroître sa rentabilité.

La société a engagé plusieurs projets majeurs de digitalisation, d'automatisation de processus (facturation électronique) pour renforcer sa compétitivité et assurer dans les délais la conformité aux dispositions réglementaires.

La société a pu obtenir des nouveaux dispositifs de financement lui permettant de sécuriser sa trésorerie.

## IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans le prolongement de la cession des 6 magasins, le magasin de Lyon a été cédé le 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans les mêmes conditions.

La société peut être confrontée, au cours de l'exercice, à des tensions significatives en matière d'approvisionnement, en lien avec les perturbations affectant le transport maritime dans le contexte de la crise au Moyen-Orient. Ces difficultés peuvent engendrer des retards de livraison, une moindre visibilité sur les délais et, dans certains cas, une hausse des coûts logistiques.

Par ailleurs, la société fait face à des difficultés de recrutement persistantes touchant plusieurs de ses services, ce qui est susceptible d'impacter temporairement son niveau d'activité et son efficacité opérationnelle.

La Direction reste pleinement mobilisée afin de limiter les effets de ces contraintes, notamment par la diversification des sources d’approvisionnement et le renforcement des actions de recrutement.

## **V - PERSPECTIVES POUR 2026**

La société s’organise pour délivrer une croissance de son activité malgré un contexte économique chahuté (volatilité des devises, hausse des tarifs douaniers, engorgement probable des ports maritimes suite à la guerre en Iran...)

Dans le cadre de ses perspectives de développement à l’international, la Société étudie toujours toutes opportunités de croissance externe.

Il est envisagé de trouver un autre local pour l’entité UPERGY IBERIA. En effet, le site actuel est trop grand compte tenu du fait que l’effectif a diminué et le stock doit être déplacé chez un logisticien externe.

Le stock d’UPERGY Ltd à Solihull doit être déplacé vers la Tunisie courant 2026.

Le bail d’UPERGY Ltd à Solihull prendra fin le 4 septembre 2026, une recherche de nouveaux locaux est engagée.

## **VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE UPERGY S.A. ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

### 1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d’affecter le résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2025, soit une perte de 1 810 424,60 € au poste « report à nouveau » ouvert au passif du bilan dont le total sera porté, après affectation du résultat 2025, à 1 491 162.67 €.

### 2. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes (hors actions auto-détenues) à répartir au titre de l’exercice 2025 sera prélevée sur le poste « report à nouveau » pour un montant total de 357 935,36 €, soit un dividende unitaire de 0,08 € par action.

Le poste « report à nouveau », après distribution de dividendes, s’élèvera à 1 133 227,31 €.

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

<b>En EUR</b>	<b>Exercice 31/12/2024</b>	<b>Exercice 31/12/2023</b>	<b>Exercice 31/12/2022</b>
Nombre d'actions	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Dividende net unitaire	0,00	0,05	0,00
Dividende total (a)	0,00	236 561	0,00

(a) Montant éligible à l’abattement des 40% prévu à l’article L 158-3-2 du CGI

## **VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE UPERGY**

Conformément aux dispositions de l’article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l’exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 35 195 € et que l’impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s’est élevé à 8 799 €.



Pour ce qui est des organismes de collecte, la Société fait appel à :

- France : PAPREC, CHIMIREC, CAMPINE (ex-RECYLEX), TCHAOMEGOTS, KOESIO,
- Angleterre : FORTRESS, ECOBAT et BIFFA,
- Espagne : MAGNA METALS (ex-REINCAT), ECOVALL ,
- Tunisie : CHOKRI NOURI.

### **XIII – EFFECTIF**

L'effectif à la clôture des deux derniers exercices est le suivant :

	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
UPERGY S.A.	100	126
Total Effectif du Groupe	251	279

### **XIV – CAPITAL SOCIAL**

Il est rappelé que la Société UPERGY S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société UPERGY S.A. L'introduction des actions de la société UPERGY sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres d'UPERGY S.A. ont rejoint le Groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris, devenu depuis Euronext Growth.

#### **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4.731.213
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4.731.213

#### **Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025 (article L. 233-13 du Code de commerce)**

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 4.731.213 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Actions</b>		<b>Droits de vote</b>	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
<b>Actions au nominatif :</b>				
HELER*	2 470 083	52,21%	4 940 166	60,78%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	149 028	3,15%	298 056	3,67%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
LAFAYETTE CAPITAL	1 000 000	21,14%	2 000 000	24,61%
Divers	95	0,00%	160	0,00%
<b>Total Actions au nominatif</b>	<b>3 619 208</b>	<b>76,50%</b>	<b>7 238 386</b>	<b>89,06%</b>
<b>Total Actions au porteur</b>	<b>854 984</b>	<b>18,07%</b>	<b>854 984</b>	<b>10,56%</b>
<b>Actions auto-détenues</b>	<b>257 021</b>	<b>5,43%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)</b>	<b>4 731 213</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 093 370</b>	<b>100,00%</b>

\* HELER est la Holding de M. David BUFFELARD.

## Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2025 sont visées ci-dessus.

## Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2025.

## **XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

### Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de la Société ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

A la date du 31/12/2025, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 257 021 actions pour un prix de revient total de 583 344 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2024	Mouvements 2025			31/12/2025
			Achats	Ventes	Moins-value	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	16 526	2 339	-18 865	0	0
	Montant	61 186	4 520	-65 706	0	0
Contrat de rachat	Nombre de titres	238 156	18 865		0	257 021
	Montant	524 824	58 520		0	583 344
Total	Nombre de titres	254 682	21 204	-18 865	0	257 021
	Montant	586 010	63 040	-65 706	0	583 344

### Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 5 juin 2025 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 5 novembre 2026.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- L'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- Assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- Conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats

effectués dans ce cadre n'excédant pas 5% du capital,

- L'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- La mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société.

Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 1 512 703 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2025 compte tenu des 257 021 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 5 juin 2025.

## **XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

### **- LES COMITES MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- o Comité d'Audit et des risques
  - M. Roland TCHENIO, Président du Comité jusqu'en juin 2025,
  - M. Laurent GUIZE,
  - M. David BUFFELARD.
- o Comité stratégique
  - Mme Marie CHAPALAIN,
  - M. David BUFFELARD.
- o Comité RSE
  - Mme Hélène CAMPOURCY (référente RSE),
  - Mme Eugénie NDIAYE (référente RSE).

Ce Comité se réunit une fois par trimestre pour s'assurer que la stratégie RSE du Groupe est en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du monde actuel et qu'elle assure la pérennité de l'entreprise.

### **- FORMATION DES « MEMBRES DU CONSEIL »**

Les membres n'ont pas suivi de formation au cours de l'exercice.

### **- ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITES**

Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an.

Les réunions durent en moyenne une journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges, les comités se réunissant généralement avant la tenue du Conseil.

## **POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2026.

Le Conseil s'attache à maintenir une composition équilibrée en termes de genre, d'âge, de qualifications et d'expériences professionnelles. L'objectif est qu'il conserve cette diversité, à chaque évolution de sa composition afin de pouvoir accomplir ses missions efficacement. Le Conseil s'assure également de la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et parmi les salariés à fortes responsabilités.

Le Conseil d'Administration s'assure qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes soit recherchée au sein de l'ensemble du Groupe de façon générale. Alors que la société se situe en dessous des seuils prévus par la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite loi « Rixain », elle s'engage en faveur de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses instances. Ainsi, les femmes occupent 57% des sièges du Conseil d'Administration.

## **MISE EN PLACE D'UNE EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil d'Administration a souhaité modifier la fréquence d'auto-évaluation du Conseil pour la porter à 2 ans au lieu de tous les ans.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration s'est autoévalué pour la dernière fois lors de sa séance du 21 juin 2024. La prochaine aura donc lieu en 2026.

## **RELATION AVEC LES « ACTIONNAIRES »**

Lors de sa séance du 20 juin 2025, le Conseil d'Administration a réalisé un examen des votes minoritaires aux résolutions de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 5 juin 2025 duquel il est ressorti que tous les votes minoritaires ont approuvé les résolutions présentées.

## **INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous rappelons que la Société UPERGY S.A. a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

A ce jour les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur ;
- Mme Marie CHAPALAIN, Administratrice indépendante ;
- Mme Eugénie NDIAYE, Administratrice indépendante ;
- Mme Hélène CAMPOURCY, Administratrice indépendante ;
- Mme Carole BUFFELARD, Administratrice ;
- M. Laurent GUIZE, Représentant la société LAFAYETTE CAPITAL, Administrateur.

La société LAFAYETTE CAPITAL a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2023, laquelle est représentée par Monsieur Laurent GUIZE, pour une durée de quatre exercices qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Les quatre administratrices ont été nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020 pour une durée de quatre exercices qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Lors de ladite Assemblée, les mandats des administratrices ont été renouvelés pour une durée équivalente, lesquels prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Messieurs David BUFFELARD, Thierry BOUVAT et Roland TCHENIO ont été nommés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et leurs mandats prenaient fin à l'issue de l'Assemblée qui statuait sur les comptes 2024. Lors de ladite Assemblée, les mandats de Messieurs David BUFFELARD et Thierry BOUVAT ont été renouvelés pour une durée équivalente, lesquels prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Monsieur Roland TCHENIO n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 mai 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

**Monsieur David BUFFELARD :**

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A. ;
- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant & Administrateur de la société HELER ;
- Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association TENERDIS.

**Monsieur Thierry BOUVAT :**

- Administrateur de la société UPERGY S.A. ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Administrateur de BATRIBOX (anciennement SCRELEC).

**Monsieur Roland TCHENIO :**

- Administrateur de la société UPERGY S.A (non-renouvellement de son mandat lors de l'AG du 5 juin 2025) ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce (démission le 9 septembre 2025) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Installux ;
- Membre du Comité d'Audit de la société THOM Europe.

**Madame Eugénie NDIAYE :**

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'Association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

**Madame Marie CHAPALAIN :**

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice de l'IAE Lyon 3 ;
- Administratrice suppléante de l'APEC ;
- Membre de l'external board exécutive MBA EM Lyon business School.

**Madame Hélène CAMPOURCY :**

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Board de la société Freedgy Beauty ;
- Gérante SCI Laroque.

**Madame Carole BUFFELARD :**

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice Société HELER ;

- Gérante SARL SUCCESS.

**Monsieur Laurent GUIZE représentant la société LAFAYETTE CAPITAL :**

- Administrateur de la société UPERGY S.A,
- Président de SAS Braxton Investment Management ;
- Président de la SAS Lafayette Capital ;
- Président de la SAS LMG ;
- Gérant de la SC LG Invest ;
- Gérant de la SC Laurfin ;
- Gérant de SCI Mérival.

- **INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE**

○ Comité Exécutif

Au cœur du dispositif de gouvernance d'UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axes d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe.

Le Comité Exécutif réunit :

- La Direction des Opérations avec M. Fabrice AUDIBERT qui supervise les managers logistiques & transport, les achats & approvisionnements et la technique,
- La Direction Administrative et Financière avec M. Aristide BADO qui supervise le processus finance et contrôle interne et les sujets juridiques et administratifs,
- La Direction Commerciale et Marketing avec M. Paul-Antoine DESRUMAUX qui supervise les managers commerciaux, marketing et communication et le service clients,
- M. David BUFFELARD assure la présidence du Comité Exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication externe et prend en charge les opérations de croissance externe du Groupe
- Marie-Céline FEVRE a rejoint le Comité en septembre 2025 en qualité de Directrice de la Transformation, RSE & QHSE, elle supervise les managers de la qualité, de la transformation, de la RSE et de l'informatique.

Ce Comité se réunit tous les mois.

○ Comité de Direction

Le Comité Exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du Comité Exécutif, le Directeur technique, le Responsable Logistique et Transport, le Directeur des Ressources Humaines.

Ce Comité se réunit tous les mois.

- **REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE UPERGY SA**

**Rémunération du dirigeant et de l'activité des administrateurs**

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2025, la somme 227 115 € pour l'exercice de son mandat.

Seuls les administrateurs indépendants ont perçu une rémunération pour leur activité au cours de l'exercice 2025. Madame Hélène CAMPOURCY, Madame Eugénie NDIAYE et Madame Marie CHAPALAIN ont perçu au cours de l'exercice 2025 respectivement, la somme de 6 100 € brut, 7 800 € brut et 6 800 € brut au titre de leur mandat social.

**Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

Néant

- **AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D' ACTIONS**

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

-----

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<b><i>Autorisations/Délégations</i></b>	<b><i>Date Assemblée</i></b>	<b><i>Résolutions</i></b>	<b><i>Durée</i></b>
<b><i>Rachat d'actions de la Société *</i></b>	<b><i>05.06.2025</i></b>	<b><i>5<sup>ème</sup> résolution</i></b>	<b><i>18 mois</i></b>

\* Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point XV du rapport de gestion.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est intervenu, directement ou par personne interposée, entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote UPERGY supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, UPERGY la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, une nouvelle convention, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, conclus entre la société HELER et la société UPERGY, étant précise que la société HELER possède 52,21% des titres de la société UPERGY. Cette convention porte sur une prestation de services de commerciale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEXE I**

**TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY SA**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2025</b>
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 536 731	31 244 526	32 037 006	32 268 707	31 548 830
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 102 103	145 002	394 045	4 188 014	-1 004 821
Impôts sur les bénéfices	65 437	-19 583	0	0	58 238
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 109 460	-892 971	-654 656	3 301 587	-1 810 425
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,22	0,03	0,08	0,89	-0,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,23	-0,19	-0,14	0,70	-0,38
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,05	0,00	0,08
<b>IV PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	140	128	120	120	104
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 720 909	4 709 712	4 693 328	4 819 429	4 689 523
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 908 726	1 944 874	1 931 681	1 980 066	1 769 579

## ANNEXE II

### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY CONSOLIDE

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 451 588	43 908 603	44 535 569	42 896 594	42 627 212
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 256 822	2 448 408	1 030 893	701 352	-922 989
Impôts sur les bénéfices	563 121	418 256	112 570	97 965	65 120
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 492 765	1 436 251,00	597 807	89 413	-1 640 324
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,57	0,43	0,19	0,13	-0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,53	0,30	0,13	0,02	-0,35
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,05	0,00	0,08
<b>IV PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	273	274	273	264	254
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 127 967	7 133 847	7 307 417	7 336 528	7 266 056
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 263 035	2 301 628	2 322 955	2 334 605	2 165 507

### ANNEXE III

UPERGY

Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €

Siège social : 314, Allée des Noisetiers, 69760 Limonest

**409 101 706 R.C.S. Lyon**

-----

Honoraires des contrôleurs légaux  
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)  
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- Le cabinet ADVOLIS ORFIS  
79 boulevard de la bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne

- Le cabinet AXENS  
17A Rue de la presse, 42000 Saint Etienne

	<b>ADVOLIS ORFIS</b>	<b>AXENS</b>	<b>CROWE AVVENS</b>	<b>GRANT THORNTON</b>
Montant HT en EUR	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
<b>Audit</b>				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	16 250	16 250	24 000	24 000
- Filiales intégrées globalement				
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur				24 000
- Filiales intégrées	1 000			
<b>Sous-total</b>	17 250	16 250	24 000	48 000
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées :				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres (Autres honoraires CAC)	2 365	30 138		
<b>Sous-total</b>	2 365	30 138	0	0
<b>TOTAL</b>	19 615	46 388	24 000	48 000

## 13. Projet de résolutions

### ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2026

#### PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A caractère ordinaire :

##### *Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une perte de 1 810 424,60 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 195 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 8 799 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

##### *Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, en perte de 1 640 324 €.

##### *Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice des comptes sociaux clos le 31 décembre 2025)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit une perte de 1 810 424,60 € au poste « report à nouveau » ouvert au passif du bilan dont le total sera porté, après affectation du résultat 2025, à 1 491 162,67 €.

##### *Quatrième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

### *Cinquième résolution (Distribution de dividendes)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de prélever sur le poste « report à nouveau » des comptes sociaux un montant total de 357 935,36 € pour le distribuer à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,08 € par action.

Le poste « report à nouveau » des comptes sociaux, après distribution de dividendes, sera ramené à 1 133 227,31 €.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026 et tous pouvoirs sont conférés au Président-Directeur Général de la Société afin de mettre en œuvre et définir les modalités de paiement. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

En EUR	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Nombre d'actions	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Dividende net unitaire	0,00	0,05	0,00
Dividende total (a)	0,00	236 561	0,00

(a) Montant éligible à l'abattement des 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

### *Sixième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62, et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- L'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- Conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- L'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.

- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 473.121 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 1 512 703 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2025 compte tenu des 257 021 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2025 dans sa cinquième résolution.

#### *Septième résolution (Approbaton du plan stratégique RSE 2026-2028)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la stratégie RSE 2026-2028 et du plan d'action associé, approuve sa mise en œuvre.

#### **A caractère extraordinaire :**

#### *Huitième résolution (Mise en harmonie de l'article 25 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée générale)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le 5<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> alinéas de l'article 25 « Admission aux assemblées – représentation des actionnaires – vote à distance » des statuts de la société de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

*Article 25 « Admission aux assemblées – représentation des actionnaires – vote à distance*

*.../...*

*« Il sera justifié du droit d'assister aux Assemblées générales :*

- pour les titulaires d'actions nominatives, par l'enregistrement comptable dans les comptes tenus par la Société, et  
- pour les titulaires d'actions au porteur, par l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,  
au plus tard, le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris. »

.../...

« Cependant, si la cession intervient avant le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. »

.../...

« Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire. »

#### A caractère ordinaire :

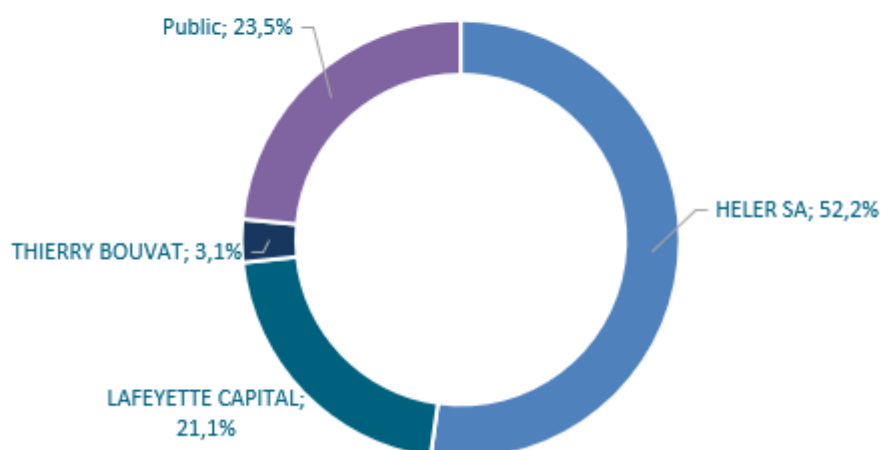
#### Neuvième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

## 14. Informations boursières

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2025	2,38 €
Cours le plus haut sur 2025	2,54 €
Cours le plus bas sur 2025	1,52 €
Cours le plus haut sur 2024	2,68 €
Cours le plus bas sur 2024	1,45 €
<b>Cours au 17/03/2026</b>	<b>1,87 €</b>
Capitalisation boursière au 17/03/2026	<b>8 847 368 €</b>
Capitalisation boursière au 31/12/2025	<b>11 260 287 €</b>
Nombre de titres	4 731 213
Nombre de titres au flottant	1 112 005
Flottant au 31/12/2021	23,5%
Capital au 31/12/2021	2 886 039,93 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALUPG.PA1
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord

### Actionnariat au 31/12/2025



1.81

## 15. Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Limonest, le 28 avril 2026

David BUFFELARD  
Président-Directeur Général

### INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président-Directeur Général

Tel : 04 72 52 20 00

Email : [finances@upergy.com](mailto:finances@upergy.com)

Site internet : [www.upergy.com](http://www.upergy.com)

UPERGY est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865